

Sommaire

1

Présentation de CMT

La Compagnie Minière de Touissit, un acteur clé de l'activité minière au Maroc

Le portefeuille de produits de CMT3: des métaux à forte valeur ajoutée

Le concentré de plomb Pb et le plomb argentifère 4

Le patrimoine minier de CMT, diversité et richesse4

Appartenance à un groupe minier d'envergure internationale

Un parcours de développement continu sur plus de 90 ans4

Stratégie

Le modèle de création de valeur

2

Rapport d'activités

Le nouveau puits d'Ighram Aousser3: une avancée stratégique pour CMT au cœur de Tighza

Actualisation des ressources minières du site de Tighza et perspectives de croissance

Expansion et diversification de CMT avec le cuivre de Tabaroucht

Expansion à l'international3: création de la filiale Touissit International Corporation

20233: Stabilité du chiffre d'affaires et poursuite de la stratégie de développement

3

Rapport ESG

Une politique RSE inhérente au développement de CMT

Les réalisations 2023 en matière de RSE

Les parties prenantes au cœur de la démarche responsable

Structure des enjeux de développement durable

Un engagement fort en faveur de l'environnement

Un soutien en faveur des communautés locales

Consolidation et valorisation des ressources humaines

Santé et sécurité au travail, des priorités absolues

4

Comptes et Rapports

Rapports de gestion

Comptes sociaux

Comptes consolidés

Rapport des CAC



1

Présentation de CMT

La Compagnie Minière de Touissit, un acteur clé de l'activité minière au Maroc

Fondée en 1974, la Compagnie Minière de Touissit (CMT) s'est rapidement affirmée comme un acteur majeur du secteur minier au Maroc, spécialisée dans l'exploration, l'extraction et le traitement des métaux de base, des métaux précieux, ainsi que des minéraux industriels. Son activité a commencé avec l'exploitation de la mine de Touissit, située dans l'Oriental, avant de prendre un tournant décisif en 1996 avec l'acquisition du site minier de Tighza, dans la région de Khénifra au Moyen Atlas, marquant le début d'une ascension remarquable dans l'industrie minière. Reconnu comme le plus grand gisement filonien polymétallique du Maroc, ce site a consolidé la position de CMT en tant que leader dans la production de concentrés de plomb argentifère et de zinc argentifère de haute qualité.

Aujourd'hui, CMT gère un portefeuille diversifié et substantiel comprenant 34 permis miniers sur tout le territoire marocain, y compris cinq concessions d'une durée de 99 ans. La force de CMT réside également dans son partenariat stratégique avec Auplata Mining Group (AMG), son actionnaire de référence,

spécialisé dans l'exploration et l'exploitation minière polymétallique en Guyane Française et au Pérou, et qui apporte une expertise précieuse et soutient l'expansion de CMT au Maroc.

En tant qu'entreprise citoyenne et responsable, CMT s'engage fermement dans une démarche de responsabilité sociale d'entreprise, et travaille en étroite collaboration avec ses parties prenantes pour produire un impact social, sociétal et environnemental positif et durable.

En 2023, CMT a poursuivi la mise en oeuvre de son plan de développement destiné à augmenter les capacités de production, à valoriser davantage le riche patrimoine minier de la société, à diversifier son portefeuille d'actifs, ainsi qu'à renforcer encore plus son engagement auprès de ses parties prenantes.

CMT a également concrétisé son ambition d'expansion internationale par la création de sa filiale Touissit international Corporation et a renforcé un peu plus son influence à l'échelle africaine.



382

Emplois directs *



2 564

Heures de formation



1 078

Effectif global
(collaborateurs,
soutraitant &
interimaires)

4

Sites de production



348 250t

Production de tout-venant traité



26 285t

Production des concentrés



592 MDH

Chiffres d'affaires



103 MDH

Investissements

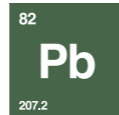
Un portefeuille de métaux à forte valeur ajoutée

CMT exploite et raffine des métaux essentiels qui constituent le cœur de nombreuses applications industrielles contemporaines. Le portefeuille comprend le plomb argentifère et le zinc argentifère, ainsi que l'argent pur, des produits dont les propriétés sont cruciales dans des secteurs aussi variés que l'automobile, la métallurgie, l'électronique et l'énergie renouvelable.



LE CONCENTRÉ DE PLOMB ET LE PLOMB ARGENTIFÈRE

Le concentré de plomb est une ressource essentielle dans la fabrication des batteries d'accumulateurs, utilisées dans l'industrie automobile et pour le stockage d'énergie. L'argent présent dans le plomb argentifère lui confère une valeur ajoutée pour une utilisation dans divers secteurs, notamment dans la fabrication de composants électroniques et électriques, en raison de sa haute conductivité et de sa résistance à la corrosion.

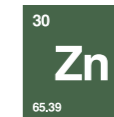
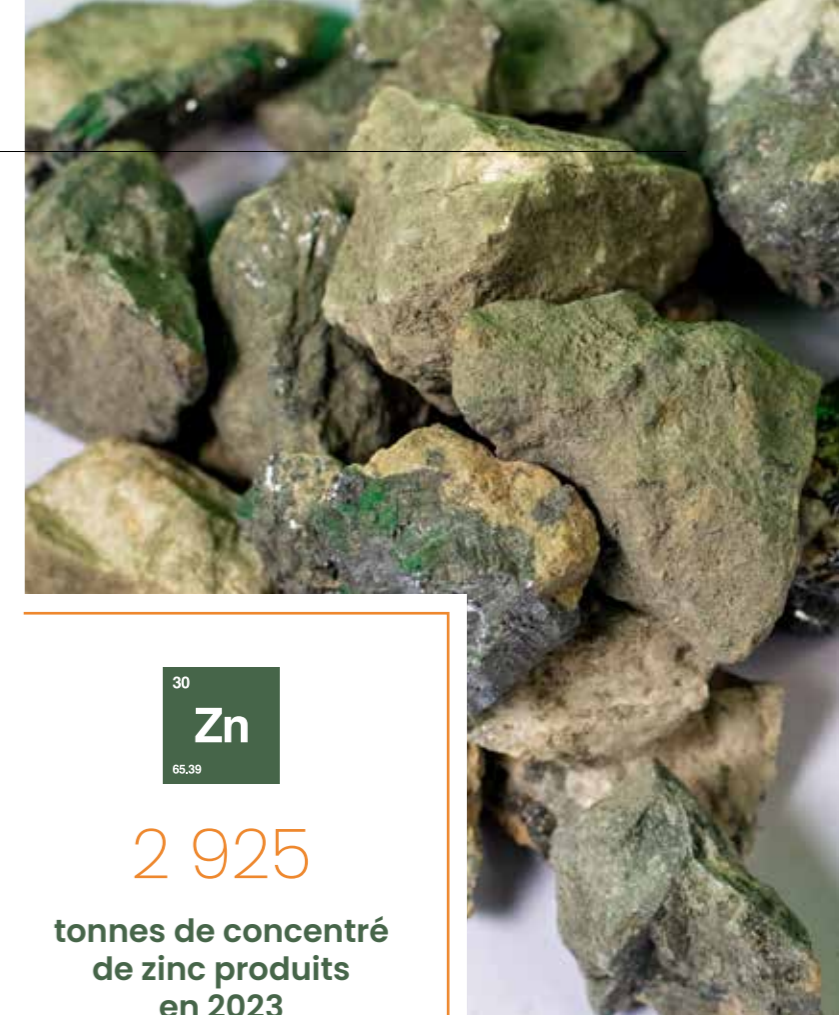


23 360

tonnes de concentré
de plomb produits
en 2023

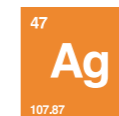
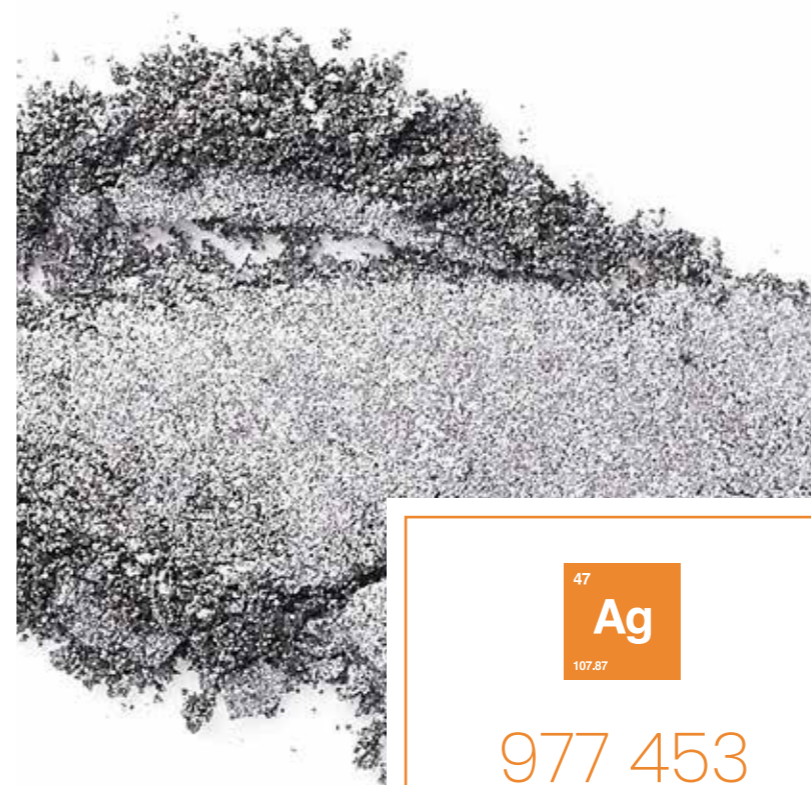
LE CONCENTRÉ DE ZINC ET LE ZINC ARGENTIFÈRE

Le zinc est employé dans l'industrie pour sa résistance à la corrosion. On le retrouve souvent dans les procédés de galvanisation des aciers et des ferblanteries pour les protéger de l'oxydation. Le zinc est également utilisé dans la fabrication d'alliages, comme le laiton, et dans des applications biomédicales. Le zinc argentifère, qui contient une certaine quantité d'argent, est utilisé dans des alliages spéciaux qui requièrent une grande résistance à l'usure et une bonne conductivité thermique, idéal pour des utilisations dans les secteurs de l'électronique et de l'aérospatiale.



2 925

tonnes de concentré
de zinc produits
en 2023



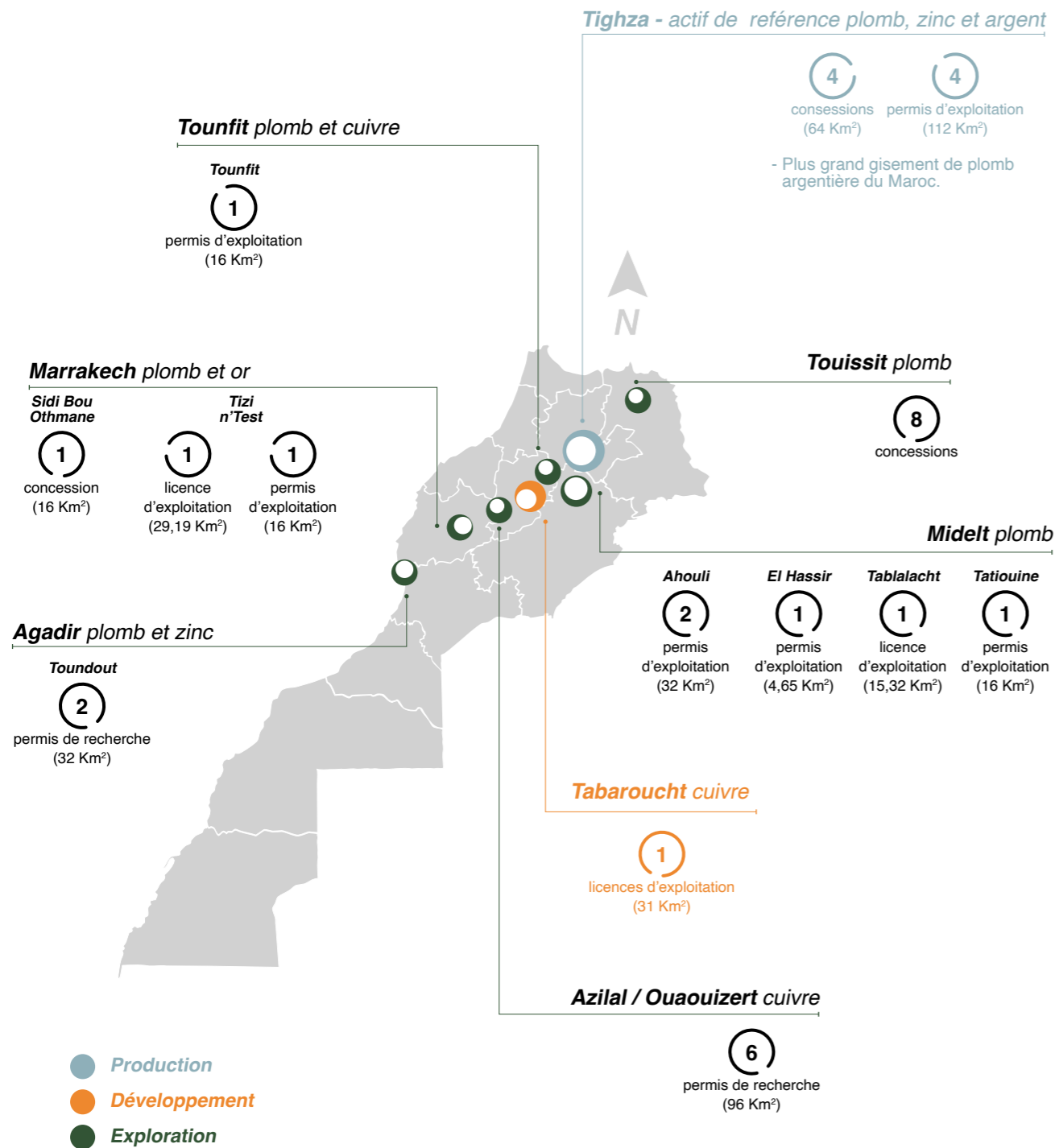
977 453

once d'argent
ventes en 2023

L'ARGENT

L'argent est un métal précieux polyvalent qui a une conductivité électrique et thermique élevée, le rendant essentiel dans la production d'éléments conducteurs, dans les contacts électriques et les composants électroniques. Il devient également indispensable dans les technologies émergentes telles que les panneaux solaires photovoltaïques. Sa capacité à être fortement réfléchissant le rend également précieux dans la fabrication de miroirs et de revêtements spéciaux. De plus, l'argent a des propriétés antibactériennes, ce qui élargit son usage dans le médical et le textile.

Un patrimoine minier riche et diversifié



Appartenance à un groupe minier d'envergure internationale



Auplata Mining Group (AMG) est l'actionnaire contrôlant de la Compagnie Minière de Touissit. AMG est un groupe minier polymétallique spécialisé dans l'exploration et l'exploitation minière. Il est coté à la Bourse de Paris (Euronext Growth) depuis 2006 et mène une stratégie industrielle et financière dynamique et novatrice de mise en valeur des gisements de métaux précieux et de métaux de base à fort potentiel, avec une implication des acteurs locaux.

MISSION

Créer de la valeur pour nos actionnaires en produisant, de manière durable et responsable les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique.

VISION

Un groupe polymétallique tourné vers l'avenir dont l'objectif qui mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux, afin de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable.



3

pays

3 000 km²

de patrimoine minier



+20

projets miniers



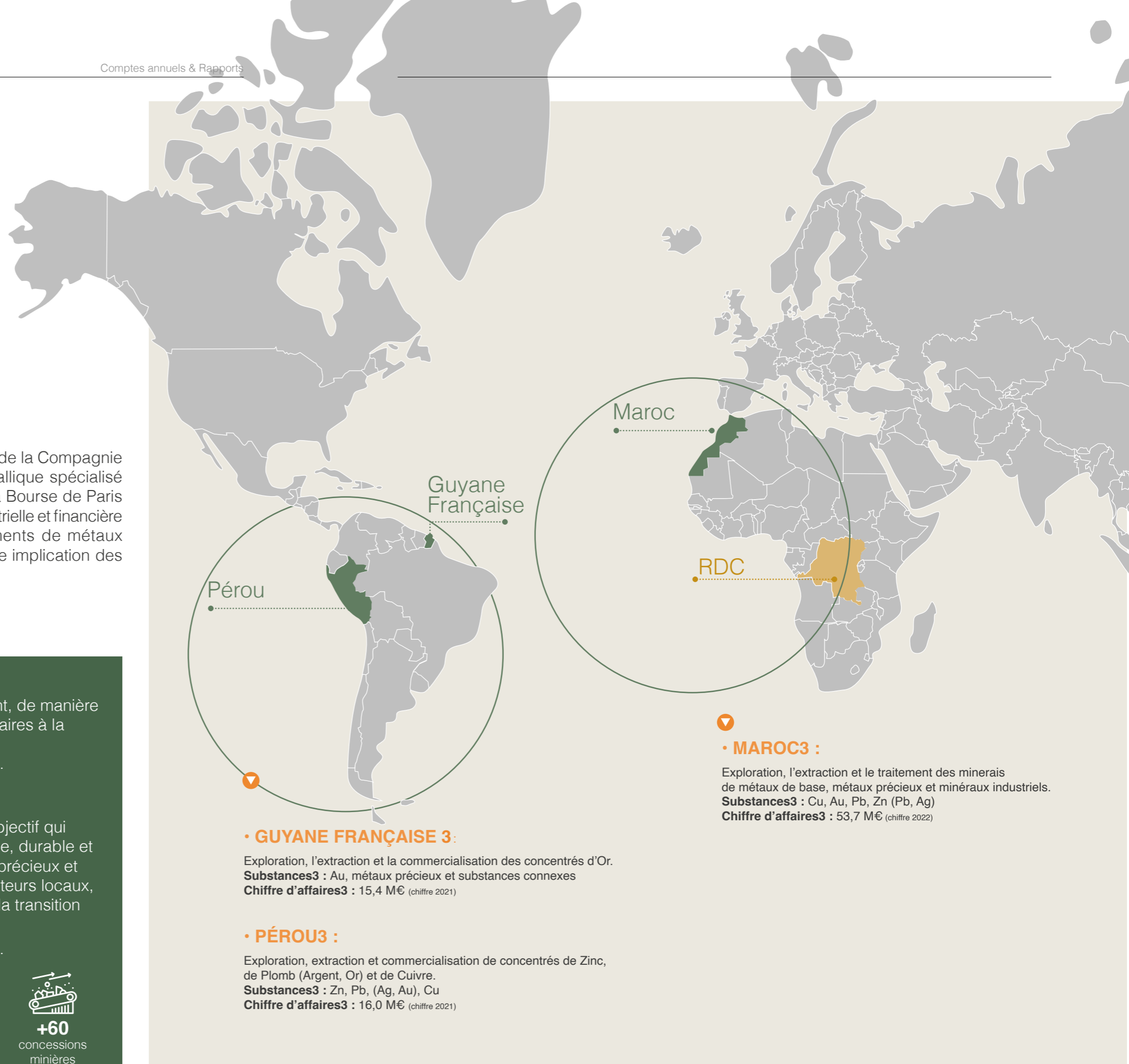
732

emplois direct

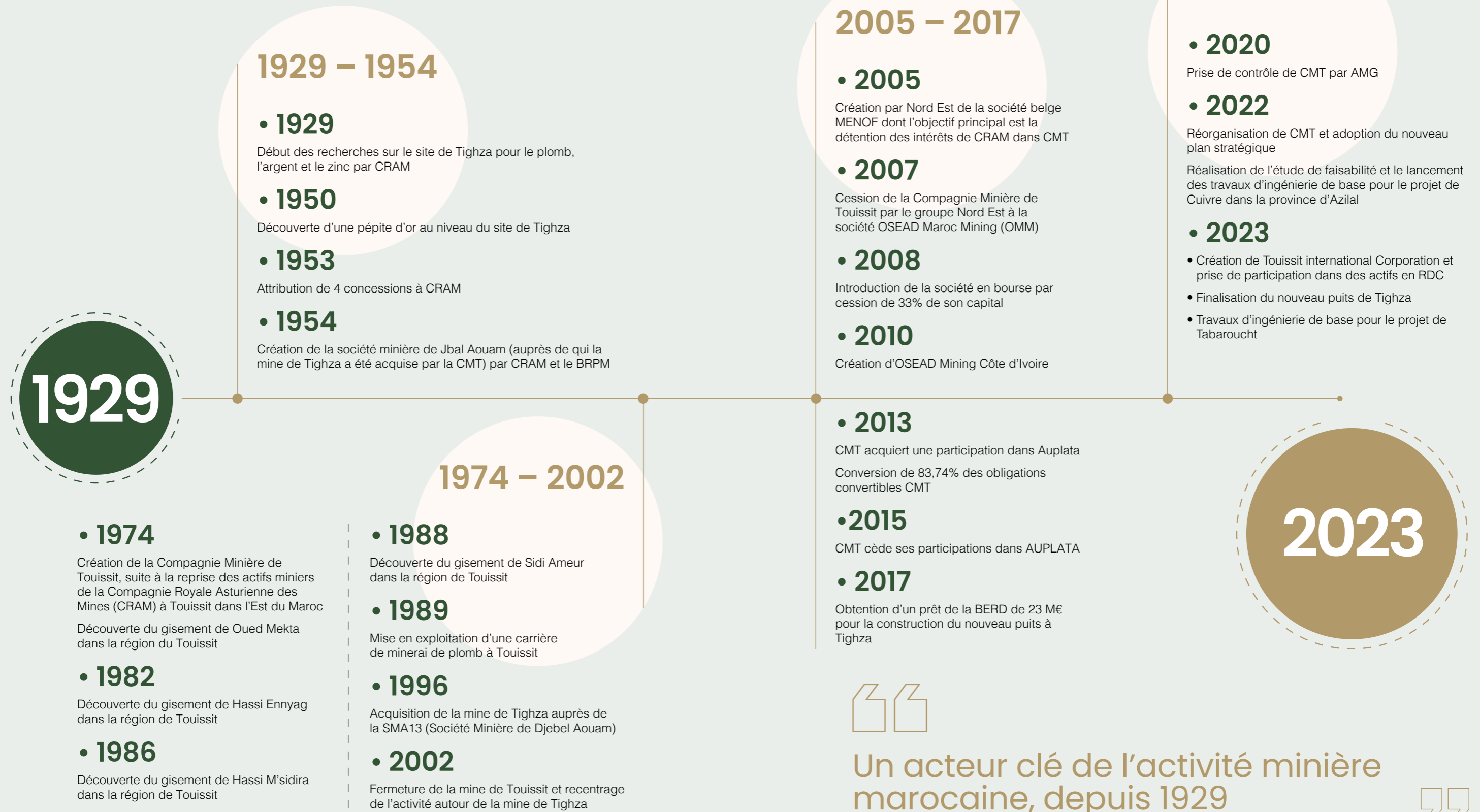


+60

concessions minières



Un parcours de développement continu sur plus de 90 ans



Une stratégie de développement alignée aux enjeux nationaux du secteur minier



La stratégie de la Compagnie Minière de Touissit (CMT) définie en 2022 renforcer sa position d'acteur majeur dans l'industrie minière marocaine et de référence pour les opérateurs de taille intermédiaire sur l'ensemble du continent africain. Cette stratégie s'appuie sur une série d'orientations stratégiques qui capitalisent sur l'expertise technique et la solidité financière de CMT.

L'accent est mis sur l'augmentation de la capacité de production par l'optimisation des opérations existantes et la valorisation du patrimoine minier. Parallèlement, un engagement fort en recherche et développement a pour but d'innover dans les procédés d'extraction et de traitement des minéraux, tout en développant les compétences internes pour une exploitation plus efficace et durable des ressources.

En outre, CMT cherche à étendre sa présence à l'échelle continentale, en ciblant les métaux de base à forte valeur ajoutée et maximiser la valeur de son patrimoine minier.

La responsabilité sociale de l'entreprise occupe également une place centrale dans la nouvelle feuille de route de CMT, avec un engagement renouvelé envers les communautés locales et l'amélioration continue des conditions de sécurité au travail.

Avec la mise en place de son plan stratégique, CMT entend jouer un rôle dans la transformation

industrielle en cours en répondant efficacement aux défis émergents et aux demandes croissantes en métaux essentiels pour la nouvelle économie. L'objectif est de développer une industrie minière dynamique et

résiliente, en adéquation avec les aspirations nationales et les objectifs stratégiques du secteur au Maroc définis par le plan Maroc Mines 2021-2030.



Une compagnie minière engagée pour une création durable de la valeur partagée

CMT dispose d'un modèle de création de valeur qui repose des piliers solides, tel que son patrimoine minier, son savoir-faire dans l'exploitation minière souterraine et son intégration au niveau du tissu économique local, ces piliers constituent un véritable levier pour assurer une production soutenue de métaux à forte valeur ajoutée. Ce modèle tient compte également des enjeux de développement durable et met en valeur la contribution de CMT auprès de chacune de ses parties prenantes, en tant que premier acteur économique de la région de Béni Mellal-Khénifra.

Nos ressources

-  Effectif total **382**
-  Titres miniers **34**
-  Sites de production **4**
-  de concession **385 Km²**
-  Capacité de production **1 000 T**
-  Capitalisation boursière **2 992 MDH**
-  Fonds propres **696 MDH**
-  Trésorerie **27 MDH**

Nos métiers & nos axes stratégiques

Nos métaux produits & notre chaîne de valeur

82
Pb
207,2
30
Zn
65,39
Plomb & Zinc Argentifère
47
Ag
107,87
Argent
26 995 Tonnes **0,9 Mn Oz**



Nos axes stratégiques de développement



Nos engagements & notre contribution au développement

Impact social & sociétale

- Promotion de nos parties prenantes
- Développement économique et social des régions
- Partage des défis et des réalisations
- Respect de l'intérêt de nos collaborateurs
- Qualité du travail et diversité culturelle
- Environnement de travail sain et sécuritaire
- Sécurité dans les activités



Protection des ressources naturelles

- Réhabilitation et reboisement des terres
- Surveillance environnementale des écosystèmes
- Préservation de la biodiversité
- Plan de fermeture de la mine



Éthique & gouvernance



Notre performance opérationnelle & financière

- 592 M MAD** de chiffre d'affaires
- Marge d'exploitation de **51%** (vs. 49% 2022)
- 163 M MAD** de résultat net (-21% vs. 2022)

Notre impact & notre création de valeur

Notre impact économique & sociétal

- 210 MDH** d'achats auprès des fournisseurs nationaux et locaux
- 93%** part des collaborateurs issus de la communauté

Notre impact environnemental

- 81%** de l'eau recyclée
- 19 000 m²** de terre réhabilitée en 2022
- 1,3 M MAD** d'investissement pour l'environnement

Notre impact social

- 2 564** heures de formation en 2023
- Maintien de la certification ISO 45001**

Notre création de valeur

- 22,8% de ROE*** (vs. 31,7% en 2022)
- 4,5% D/Y*** au titre de 2023
- 226 M MAD** Free cashflow opérationnel

*Mesures de performance alternatives3 : ROE (résultat net/fonds propres), D/Y((Dividend yield année n3: dividende par action année n-1 / moyenne cours en bourse année n)



2

Rapport d'activité

Le nouveau puits d'Ighram Aousser: de nouvelles perspectives pour CMT

La Compagnie Minière de Touissit (CMT) franchit une étape stratégique avec le développement du nouveau puits d'Ighram Aousser, au cœur du site de Tighza. Avec une profondeur de 1 113 mètres, ce puits s'impose comme le plus profond d'Afrique du Nord. Il représente un développement majeur de l'infrastructure minière de CMT, alliant fiabilité, performance et durabilité. En plus de stimuler la recherche minière et d'ouvrir de nouveaux horizons pour les travaux d'exploration, ce nouveau puit est conçu pour augmenter significativement la capacité d'extraction du site, avec une production estimée à 150 000 tonnes de minerai annuellement. Cette augmentation de la production permettra de renforcer les performances de CMT de 10 % dès l'année 2024, de 20% en 2025 et de 30% à partir de 2026.

Ce projet a mobilisé un investissement de 44 M€, dont plus de 30 M€ spécifiquement alloués à la construction du puits, et il a bénéficié d'un financement de 20 M€ octroyé par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). L'investissement comprend également 14 M€ consacrés à la maintenance de l'infrastructure minière actuelle.

A travers ce projet, CMT réaffirme son engagement envers la durabilité et la responsabilité environnementale au niveau de la région, avec des initiatives ciblées pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et une gestion optimisée des ressources en eau. Le projet a également un impact positif sur l'économie locale, grâce à la création

d'emplois directs et indirects et à l'amélioration des standards de travail et de sécurité.

Le projet du nouveau puits est actuellement dans sa phase finale dont les opérations sont confiées à l'équipementier minier international CMAC-Thyssen. À ce jour, le fonçage de cheminées collectrices de 500 mètres a été achevé, et l'aménagement des galeries souterraines, qui compteront au total

1 480 mètres, est actuellement en cours pour une mise en production effective au cours du 3^{ème} trimestre 2024. Ce projet représente l'un des principaux moteurs de croissance à moyen et long terme pour CMT. Il renforcera indéniablement sa position comme acteur majeur dans l'industrie minière et contribuera également à l'essor économique de la région et du secteur à l'échelle nationale.



1 113m

Profondeur du puits
(puits le plus profond d'Afrique du Nord)



150 000

tonnes / an capacité d'extraction prévisionnelle



+ 44 M€

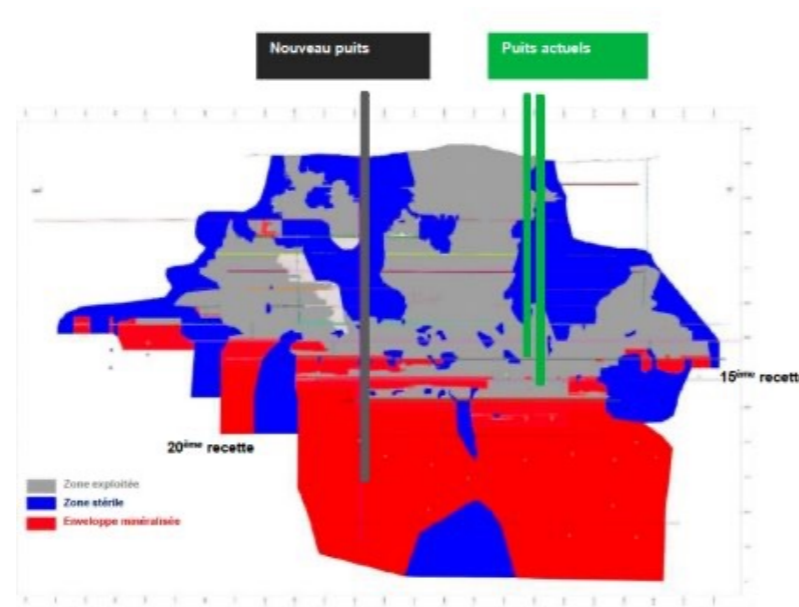
Investissements

Actualisation des ressources minières du site de Tighza et perspectives de croissance

CMT a entrepris une réévaluation approfondie des ressources minières de son site de Tighza avec l'objectif de garantir qu'elle dispose d'une estimation précise et actuelle de ses ressources minérales. Cela lui permet de planifier de manière optimale ses opérations futures, d'aligner ses stratégies d'investissement avec les réalités géologiques du terrain, et de répondre aux attentes des régulateurs et des investisseurs en matière de transparence et de fiabilité des données.

Réalisée conformément à la norme NI 43-101, cette réévaluation a été effectuée par le département de géologie de CMT, avec l'assistance d'experts indépendants, selon des méthodes reconnues. Elle a inclus une mise à jour de la base de données d'échantillonnage et la modélisation en 3D des zones minéralisées, ce qui a permis une estimation précise des ressources.

Ces travaux ont permis la mise en valeur des ressources du site à hauteur de 799 102 T



pour le Plomb, 266 492 T pour le Zinc et 45 millions d'onces pour l'Argent.

À fin décembre 2022, le détail des estimations des ressources de la mine de Tighza se présente comme suit3 :

Catégorie	Tonnes	Pb(%)	Zn(%)	Ag(ppm)
MESURÉES	1 946 003	6,4	1,1	95,1
INDIQUÉES	4 165 846	8,0	2,1	138,4
TOTAL MESURÉES ET INDIQUÉES	6 111 849	7,5	1,8	124,6
PRÉSUMÉES	6 073 708	5,6	2,6	86,1

Cette ressource minérale est au cœur d'un plan d'expansion ambitieux centré autour du nouveau puits d'Ighrem Aousser. À court terme, les ressources mesurées et indiquées permettront d'augmenter la capacité de production du site et représentent actuellement plus de 17 années de production.



Diversification du portefeuille de métaux avec le projet Tabaroucht & l'expansion internationale

Accélération du déploiement du projet Tabaroucht

En 2023, CMT a initié un projet de développement cuprifère structurant dans la province d'Azilal, dans la région de Béni Mellal - Khénifra, et plus précisément à Tabaroucht. Le potentiel prometteur du cuivre dans cette région a été mis en évidence par des études géologiques et métallogéniques approfondies, suivies de sondages et de tests métallurgiques. Ces efforts préliminaires ont confirmé la viabilité économique du gisement et ont encouragé CMT à poursuivre avec une étude de faisabilité en 2023.

Cette étude a évalué la faisabilité technique, économique et environnementale du projet, incluant l'analyse des techniques d'extraction et de traitement du minerai ainsi que l'estimation des coûts et des bénéfices attendus. Par ailleurs, des travaux d'ingénierie de base ont été entrepris afin de préparer le terrain pour la construction d'une usine de

traitement du cuivre. Ces travaux couvrent la conception détaillée des installations, la planification stratégique de la construction, ainsi que l'élaboration de mesures pour la gestion environnementale et la sécurité au travail.

Le cuivre, au cœur de ce projet, est un métal utilisé pour diverses applications industrielles, notamment dans les secteurs de l'électronique et de la construction, et est essentiel pour les technologies émergentes comme les véhicules électriques. Sa demande mondiale est soutenue par la transition énergétique vers des sources plus propres et l'électrification croissante de nombreux secteurs économiques.

Le projet est actuellement dans la phase de préparation, avec une mise en production est prévue pour 2024. Le site sera exploité sous forme de mine à ciel ouvert pour une durée de 10 ans.

629 m

Sondages
carottés

1,6 M/T

Ressources
géologiques

1,01% Cu

Teneur des
prélèvements

71 MDH

Investissements

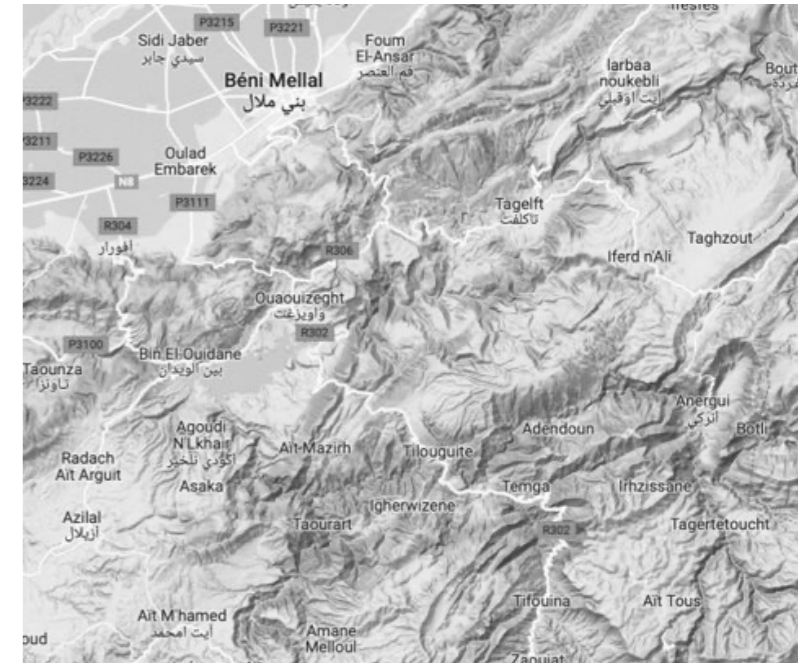
14 056 T

Métal récupéré

Consolidation du portefeuille minier dans la province d'Azilal

Dans le cadre de son projet cuprifère de Tabaroucht, CMT a obtenu six nouveaux permis de recherche qui s'étendent sur une superficie totale de 96 km². Ces permis, qui englobent la recherche de toutes substances, sont intégrés stratégiquement autour du projet cuprifère de Tabaroucht, où CMT possède déjà une licence d'exploitation.

L'acquisition de ces permis s'aligne avec les ambitions du plan Maroc Mines 2021-2030 qui ciblent le renforcement de l'attractivité du secteur minier du Maroc et de sa contribution à la croissance économique nationale.



Expansion à l'international3: création de la filiale Touissit International Corporation

CMT est déterminée à accroître sa présence sur les marchés internationaux, tirant parti de son expertise reconnue dans le domaine minier. Afin de piloter cette expansion internationale, CMT a créé en 2023 Touissit International Corporation, une filiale à 100 % destinée à porter ses nouvelles opérations hors du Maroc. Cette initiative a démarré avec un investissement initial de 9,2% dans des projets miniers d'Or en République Démocratique du Congo, signifiant ainsi le début de l'engagement de CMT à l'international.

En complément de ces initiatives, CMT envisage de développer des synergies avec le Groupe AMG pour transformer le Maroc en un hub central pour la valorisation des ressources minérales africaines. Cette stratégie de collaboration vise non seulement à optimiser l'extraction et l'utilisation des ressources minérales, mais aussi à promouvoir une intégration régionale plus forte, positionnant le Maroc et CMT comme des références clés dans l'industrie minérale globale.



RDC

Métal en
production79
Au
196.97

2023: Stabilité du chiffre d'affaires et poursuite de la stratégie de développement



Chiffre d'affaires stable et maintien des efforts d'efficacité opérationnelle

Dans un contexte de forte volatilité du marché des métaux et une baisse des cours des métaux produits, la CMT a démontré la résilience de sa performance commerciale, avec un chiffre d'affaires 2023 qui s'établit à 592 MDH, stable par rapport à 2022. Cette performance reflète l'impact positif des investissements stratégiques ayant permis l'optimisation de la production et l'accélération des travaux miniers au cours des dernières années.

CMT a également affirmé son engagement envers l'efficacité opérationnelle et la maîtrise des coûts, initiatives qui ont permis de limiter la hausse des charges au titre de l'exercice 2023. Ces efforts se sont traduits par une augmentation de 4 % du résultat d'exploitation en 2023, atteignant 302 MDH, contre 290 MDH en 2022 avec une marge d'exploitation renforcée à 51 %, contre 49 % l'année précédente. Compte tenu de l'évolution de la procédure relative au contrôle de l'Office des Changes, telle qu'annoncée précédemment, CMT a comptabilisé une provision supplémentaire impactant ainsi le résultat net au titre de l'exercice 2023 qui ressort à 163 MDH contre 205 MDH en 2022.

Poursuite des investissements & hausse de l'endettement

Dans le cadre de sa stratégie de développement, CMT a réalisé un investissement de 103 MDH au titre de l'année 2023, en hausse de 13% par rapport à l'année précédente. Cet investissement a porté aussi bien sur les travaux d'achèvement du nouveau puits que sur le développement du site minier de cuivre de Tabaroucht.

À fin 2023, l'endettement net de CMT a augmenté de 42% par rapport à 2022 pour s'établir 400 MDH. Cette augmentation s'explique par 3 : le remboursement de la seconde tranche de son emprunt obligataire, se traduisant par une baisse de 28% de l'endettement à long terme. Le développement continu des activités qui a généré un besoin de financement à court terme, en hausse de 11% et enfin, la trésorerie qui a baissé durant l'année 2023 suite à la distribution du dividende en 2023 au titre de l'année 2022.



	2023	2022	Var
CA (MDH)	592	592	0%
PRODUCTION TRAITÉ TTV (T)	348 250	355 160	-2%
PRODUCTION DES CONCENTRÉS (T)	26 285	26 995	-3%
EBITDA (MDH)	338	325	4%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (MDH)	302	290	4%
RÉSULTAT NET (MDH)	163	205	-21%
INVESTISSEMENTS	103	91	13%
ENDETTEMENT NET	400	282	42%



3

Rapport ESG

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

Le chapitre ESG du Rapport Financier Annuel de CMT répond à la circulaire de l'AMMC n° 03-19 du 20 février 2012 relative aux opérations et informations financières. Le rapport concerne exclusivement les activités de CMT. Aucune autre activité à part celle de CMT n'est consolidée dans le cadre de ce rapport. Les indicateurs de performance ESG présentés concernent leurs évolutions au cours des trois derniers exercices (2019-2021) ainsi que l'ensemble des activités de CMT.

COLLECTE DES DONNÉES POUR LA RÉALISATION DU RAPPORT

Afin de réaliser ce rapport les équipes de CMT ont mis en place une organisation interne qui permet de collecter les données sur site par les différents responsables.

Une politique RSE inhérente au développement de CMT



Consciente de son empreinte sociale et environnementale, CMT reconnaît son devoir de responsabilité et d'action dans ces domaines cruciaux. CMT a donc élaboré une politique RSE qui répond aux défis contemporains de durabilité et qui aligne ses opérations avec les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies pour 2030.

Fruit d'un dialogue constructif avec ses parties prenantes qui a permis de saisir pleinement leurs attentes, cette stratégie traduit la volonté de CMT d'agir en moteur du développement durable et de créer un impact positif dans les régions où elle opère.

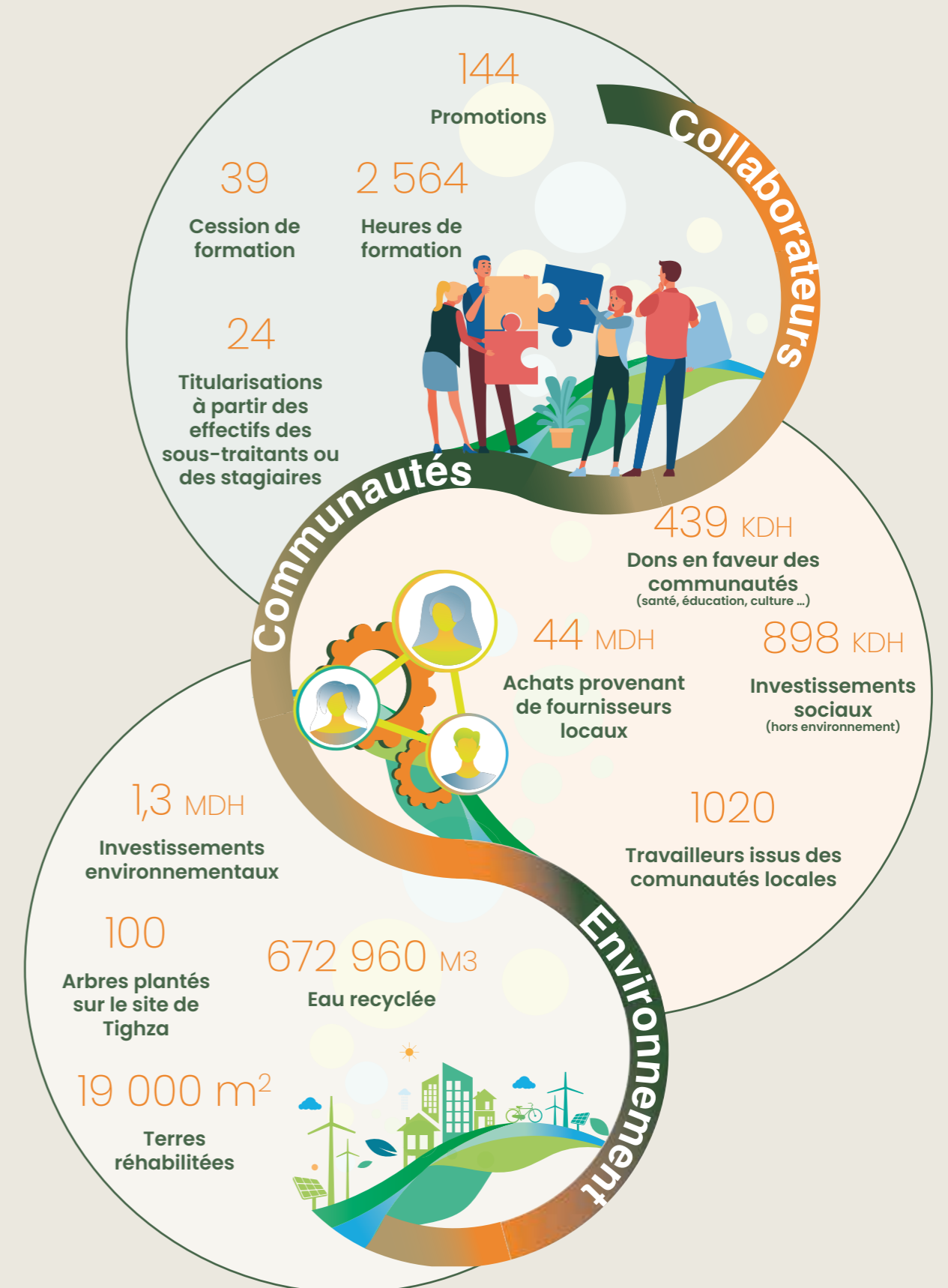
Sur le front environnemental, CMT priorise la gestion durable des ressources naturelles et s'engage à minimiser sa consommation d'énergie et d'eau, à gérer de manière responsable les déchets et à assurer la

réhabilitation écologique de ses sites post-exploitation.

CMT s'investit également auprès des communautés locales et œuvre à leur désenclavement et à l'amélioration de leur qualité de vie. Les actions de CMT incluent la construction et la réhabilitation d'infrastructures pour l'éducation et la santé pour faciliter l'accès à des services essentiels.

Quant au volet des ressources humaines, CMT met un accent particulier sur le bien-être de ses collaborateurs. La santé et la sécurité sont prioritaires. Elle veille également à offrir des opportunités de formation continue et de développement professionnel. Des conditions de travail justes, une rémunération équitable et des avantages sociaux compétitifs contribuent à renforcer l'engagement et la satisfaction des employés.

Les réalisations 2023 en matière de RSE



Les parties prenantes au cœur de la démarche responsable

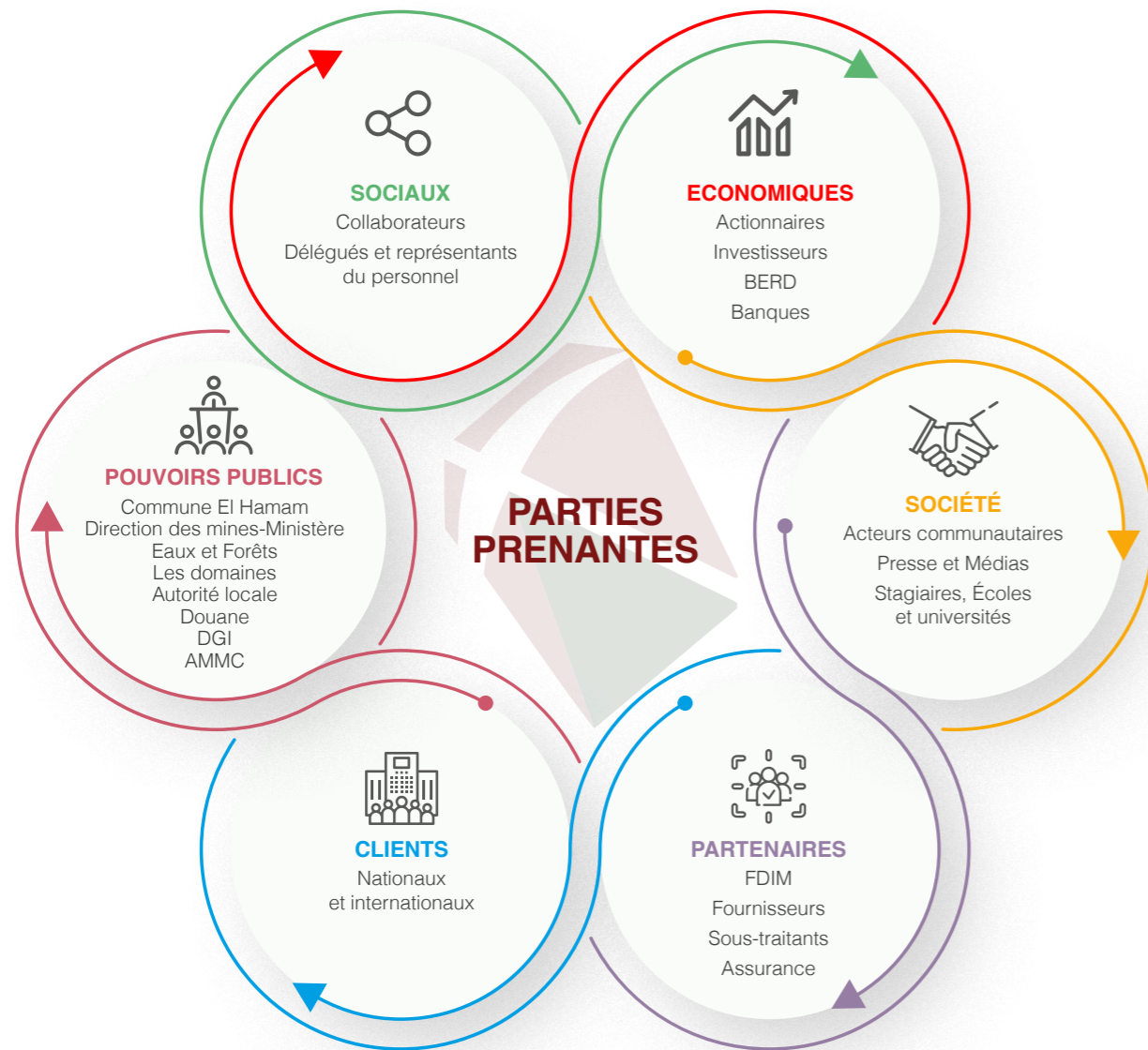
Pour naviguer de manière efficace et responsable dans son secteur, CMT s'engage dans un dialogue continu et constructif avec ses parties prenantes.

Cette démarche est essentielle pour établir des priorités stratégiques, évaluer les risques et maximiser l'impact positif de ses actions.

L'identification précise des parties prenantes

est une étape fondamentale de ce processus. CMT a donc procédé à un recensement exhaustif, identifiant 20 entités clés réparties en six catégories principales.

Les interactions avec chaque groupe permettent à CMT de saisir en profondeur leurs préoccupations et attentes et facilitent une réponse adaptée et ciblée.



Structure des enjeux de développement durable

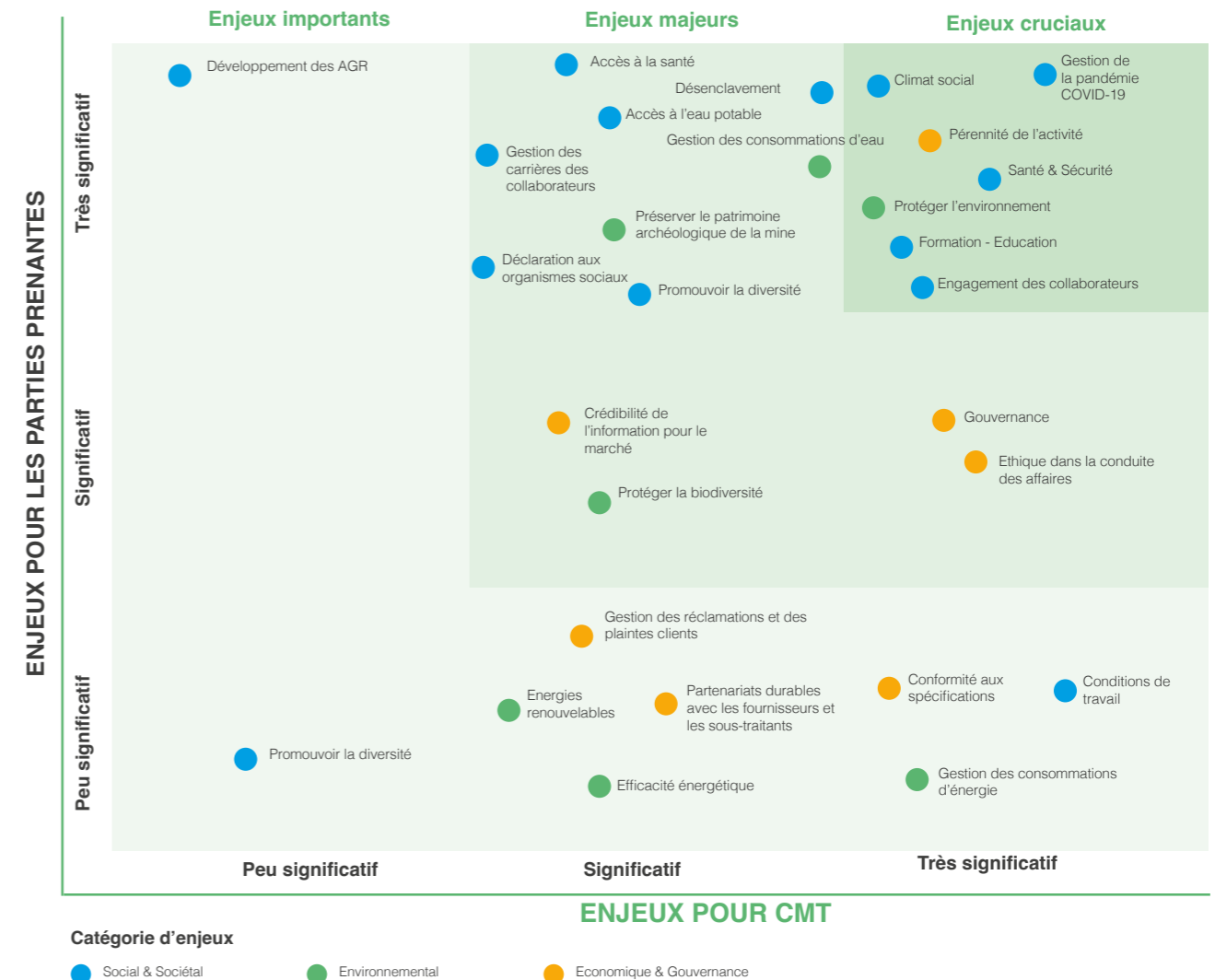
CMT a élaboré une matrice de matérialité pour identifier et prioriser les enjeux de développement durable les plus pertinents pour l'entreprise et ses parties prenantes.

Cette démarche a commencé par une consultation des parties prenantes identifiées, afin de cerner leurs préoccupations les plus significatives, en complément des enjeux liés à l'entreprise et à son activité sectorielle.

La hiérarchisation de ces enjeux s'est basée sur leur importance et leur priorité tant pour les parties prenantes que pour CMT et a conduit

à l'identification de 7 enjeux prioritaires parmi les 29 détectés. Ces enjeux ont été organisés en 3 catégories distinctes qui offrent une vue claire des domaines nécessitant une attention particulière.

L'analyse détaillée de la matrice de matérialité a permis de construire et d'ajuster sa stratégie RSE ainsi que de définir des engagements clairs et mesurables qui alignent ses objectifs de performance avec les attentes de parties prenantes et les impératifs du développement durable



Un engagement fort en faveur de l'environnement

Réduction de l'empreinte écologique, des actions concrètes

CMT s'est résolument engagée à minimiser les impacts de ses activités sur l'environnement. Cette responsabilité est ancrée dans la politique de notre Système de Management Intégré (SMI), régulièrement révisée par des auditeurs externes pour garantir sa conformité aux normes les plus strictes.

Consciente de ses responsabilités écologiques, CMT veille à ce que l'exploitation minière se fait dans le strict respect des normes de sécurité et de santé pour ses employés et ses sous-traitants, tout en préservant l'intégrité de l'environnement et en satisfaisant les exigences de ses clients.

Dans le cadre de cette politique, CMT effectue des analyses de risques sur l'ensemble de ses processus opérationnels, mettant l'accent sur la qualité, la sécurité et le respect de

l'environnement. L'entreprise investit également de manière régulière dans des initiatives de préservation écologique.

En 2023, CMT a bénéficié d'un climat de travail plus stable, sans aucun jour de grève, ce qui a permis une augmentation de l'utilisation de ses équipements et qui a entraîné une augmentation de la consommation d'électricité, de gasoil, d'huiles et de graisses de la société.

L'augmentation de la consommation de gasoil par rapport à l'année précédente est principalement due à quatre pannes d'électricité, durant lesquelles les générateurs ont été utilisés pour maintenir les systèmes de pompage opérationnels.

Par ailleurs, l'augmentation de la consommation électrique de la société est liée à l'installation d'un système de pompage dans un nouveau puits et aux travaux d'agrandissement et d'exploitation réalisés au cours de l'année.

Consommation d'énergie par source

	2021	2022	2023
Consommation d'énergie en MWh	31 184,8	34 231,1	35 197
Consommation de gasoil en m ³	142,2	189,9	213,4
Consommation d'huile en m ³	84,0	99,7	87,3
Consommation de matières grasses en m ³	4,5	6,1	6,7

Dans sa démarche constante de durabilité environnementale, CMT a redoublé d'efforts pour intégrer l'énergie renouvelable dans son mix énergétique. Cette initiative s'inscrit dans un projet plus large visant à améliorer les pratiques écologiques au sein de l'entreprise. Les équipes de CMT ont conclu des accords avec plusieurs fournisseurs d'énergie verte afin d'équiper la mine de Tighza de solutions plus propres.

En 2023, le budget dédié aux investissements environnementaux a atteint 1 MDH. Cette enveloppe a été affectée à diverses initiatives pour minimiser l'empreinte écologique de l'entreprise sur les écosystèmes locaux. Parmi ces initiatives figurent la réhabilitation de structures critiques comme la digue et l'aire de stockage de gravats, des campagnes de désherbage, ainsi que le nettoyage et l'entretien des dispositifs de protection contre les inondations. En outre, CMT a mis en place des programmes de formation pour sensibiliser ses employés à l'importance de la conservation de l'environnement.



Un plan annuel de réduction de l'empreinte environnementale



PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Préserver la qualité de l'eau en évitant les pollutions d'origine chimique, notamment en stockant les produits potentiellement dangereux de manière adéquate et en contrôlant régulièrement la qualité de l'eau.



GESTION DES DÉCHETS

Gérer les déchets produits par l'activité de l'entreprise de manière responsable et à les évacuer de manière adéquate.



PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Prévenir les risques d'inondation en maintenant les caniveaux de protection contre les crues en bon état et en les nettoyant régulièrement.



ENTRETIEN ET RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES

Entretenir et réhabiliter les infrastructures nécessaires à l'activité de l'entreprise, notamment les digues et les dispositifs de rétention des fuites, en les nettoyant régulièrement et en assurant leur fonctionnement optimal.



FORMATION DU PERSONNEL

Sensibiliser et former l'encadrement de l'entreprise à la préservation de l'environnement et aux mesures à adopter pour minimiser les impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise.

Préservation et partage des ressources hydriques



-13%

Réduction de la consommation d'eau potable



+51%

De l'eau extraite est déversée pour les riverains



81%

De l'eau utilisée pour le traitement du minerai est recyclé

La présence continue d'eau dans les fractures ouvertes de la mine de Tighza constitue un enjeu technique susceptible d'affecter la sécurité des opérations minières ainsi que la stabilité des infrastructures souterraines. En réponse à cette problématique, CMT procède dans un premier temps au pompage et à la redirection de cette eau vers des albaques où elle subit une décantation qui permet d'éliminer les particules solides et de réduire la concentration en contaminants. Par la suite, l'eau d'exhaure est pompée vers la surface où elle est clarifiée dans des bassins dédiés, en conformité avec les standards de qualité pour les eaux industrielles.

Consciente de l'importance de ne pas rejeter l'excédent de l'eau pompée directement dans la nature, CMT a mis en place un réseau de canalisation de 20 km. Ce système permet d'acheminer l'eau vers les communautés riveraines pour des usages tels que l'irrigation et le nettoyage. Étant donné la non potabilité de cette eau, CMT sensibilise régulièrement la population bénéficiaire sur les usages

appropriés de cette eau. En parallèle, un suivi régulier de la qualité de l'eau est effectué par un laboratoire indépendant.

En 2023, CMT a distribué 51% de son eau d'exhaure aux communautés riveraines. Dans le but de réduire son empreinte hydrique, CMT recycle et stocke l'eau non distribuée, qui représente 81% de l'ensemble utilisé dans nos processus industriels, dans une digue, en vue de sa réutilisation future.

De plus, sur une base trimestrielle, CMT effectue des analyses de l'eau d'exhaure stockée ainsi que des eaux de l'oued de Tighza, tant en amont qu'en aval, pour anticiper et prévenir tout risque de contamination. Ces analyses s'appuient sur diverses techniques, incluant l'échantillonnage, la mesure du pH, la conductivité électrique ou encore l'absorption atomique.

L'eau potable est réservée pour les besoins essentiels de l'infirmerie, de l'hôtel, des résidences des stagiaires, de la garderie, et de la salle de formation.

Consommation d'eau

	2021	2022	2023
Consommation d'eau d'exhaure en m ³	805 900	712 188	623 190
Part CMT	367 300	340 578	307 380
Part riverains	438 600	371 610	315 810
Consommation d'eau recyclée en m ³	574 800	686 403	672 960
Consommation d'eau potable en m ³	1 194	1 810	1 567

La réhabilitation au service de la préservation de la biodiversité

CMT a mis en place un plan d'action pour la fermeture progressive et la réhabilitation des sites miniers arrivant en fin d'exploitation, y compris la mine de Tighza. Ce plan comporte des mesures pour la fermeture sécurisée des puits et le traitement des digues. Il prévoit également l'utilisation de remblai stérile pour consolider les chantiers et les pistes existantes, ainsi que la décontamination de l'usine de traitement et des zones adjacentes, accompagnée de mesures pour protéger les installations contre les infiltrations des eaux de pluie.

Au-delà de la fermeture technique, CMT s'engage à réhabiliter les espaces inutilisés, afin de limiter l'impact environnemental résiduel de la mine. Dans ce cadre, les digues et le site minier de Tighza ont été transformés en un espace naturel qui s'intègre harmonieusement au paysage régional et contribue à la préservation de la biodiversité locale.

CMT a planté des espèces végétales indigènes à la région ainsi que de nouvelles variétés pour enrichir la diversité botanique et offrir un habitat propice à une faune variée. En 2023, 100 nouveaux arbres ont été plantés.

Par ailleurs, les investissements dans des initiatives environnementales ont atteint cette année 1,3 MDH et ont permis la réhabilitation de 19 000 m² de terres.



19 000 m²
de terres réhabilitées



1,3 MDH
d'investissements
environnementaux

Une approche intégrée pour la gestion des déchets et la protection de l'environnement

CMT aborde la gestion des déchets de manière intégrée pour minimiser son impact environnemental tout en favorisant la réhabilitation des sites miniers.

En 2023, CMT traite systématiquement les stériles d'exploitation. Une grande partie de ces matériaux, est réutilisée pour le remblayage des vides miniers selon la méthode de la Tranche Montée Remblayée (TMR), une pratique prédominante à Tighza qui aide à la stabilisation des terrains miniers. Le reste est été employé pour consolider les flancs les digues et augmenter la sécurité du site. De plus, la gravette stérile issue du traitement par milieu dense est réutilisée pour le remblayage des chantiers exploités.

Concernant la gestion des déchets liquides, CMT a pris des mesures pour prévenir toute fuite et contamination. Des caniveaux bétonnés et étanches, installés au niveau des stations de pompage canalisent la pulpe stérile vers des digues de rétention situées en aval de la laverie, afin d'éviter tout impact

sur l'environnement. Cette pulpe est ensuite traitée par décantation pour en séparer l'eau, recyclée à 81% et renvoyée vers l'usine de traitement, tandis que les solides sont conservés et stockés en conformité avec les réglementations. Parallèlement, des dispositifs de protection et de dérivation des eaux de pluie vers l'oued ont été achevés en 2020 pour éviter l'inondation de la mine et protéger les infrastructures essentielles, notamment la laverie, le carreau de Tighza et la route de Signal.

Par ailleurs, CMT gère également les déchets non minéraux, tels que la ferraille, les caoutchoucs, les plastiques, et les cartons conformément aux normes environnementales. La ferraille est stockée et revendue, tandis que les caoutchoucs sont conservés dans des locaux adaptés. Les plastiques et cartons sont dirigés vers la décharge publique contrôlée de Khénifra qui dispose d'un centre de valorisation des déchets. Enfin, les huiles de vidange sont réutilisées pour le graissage des équipements.

DÉCHETS PRODUITS, EN TONNES

	2021	2022	2023
Ferraille	20	10	n.d
Ordures (plastique, carton, chiffons secs, ...)	17	17,96	n.d
Huiles de vidange	6,25	7,4	n.d

GESTION DES DÉCHETS ET DES EFFLUENTS

	2021	2022	2023
Quantité d'eau usée traitée en m ³	574 800	686 403	672960
Pulpe stérile de traitement en tonne	995 380	1 099 883	n.d
Émissions de CO ₂ en Kg	22 390 690	n.d	26029000

Un impact économique et social positif sur la région de Khénifra

Contribution au développement économique durable

CMT contribue à la croissance économique de la province de Khénifra en soutenant non seulement l'emploi mais également les entreprises locales. La compagnie favorise le renforcement des compétences locales et un développement durable du tissu économique régional.

En tant que principal employeur local, CMT a un impact économique significatif en privilégiant l'embauche dans la région de M'ritt et la province de Khénifra. Chaque année, CMT réalise en moyenne 28 recrutements. En 2023, son effectif s'élève à 382 collaborateurs, avec une proportion de 93% originaire de la région et sa masse salariale dépasse 69 MDH.

En outre, CMT agit comme un catalyseur économique à travers son réseau de sous-traitants et collabore avec 12 partenaires locaux en employant 698 collaborateurs sous-traitants. Parmi les initiatives, CMT a sous-traité en 2023, la couture des combinaisons de travail des ouvriers à l'association des femmes jeunes diplômées de Tighza.

Les dépenses de l'entreprise pour les travaux et achats au niveau national ont atteint 186 MDH en 2023, dont 24%, soit 44 MDH, dédiés à la sous-traitance locale. Cette dynamique renforce les compétences locales et développe le tissu économique de la province.



Un soutien en faveur des communautés locales

CMT dépasse les attentes traditionnelles de conformité pour se positionner en véritable acteur du développement durable dans les régions où elle opère. Animée par une conscience de son impact sociétal, CMT engage des dialogues continus avec les parties prenantes pour cerner et adresser les besoins critiques de la communauté, en particulier avec les acteurs civils et les membres des communautés locales. Ces interactions guident l'élaboration de programmes qui stimulent l'emploi local et encouragent la participation à la dynamique socio-économique régionale.

CMT soutient le progrès communautaire à travers cinq axes stratégiques³: éducation, infrastructure, santé, culture, et préservation

du patrimoine. La compagnie déploie des ressources substantielles pour initier et soutenir des projets qui renforcent les capacités locales et enrichissent le tissu social et culturel des régions. Chaque initiative est conçue pour répondre aux attentes et préoccupations des communautés, et des enquêtes de satisfaction sont régulièrement réalisées pour évaluer l'impact et l'accueil de ces programmes.

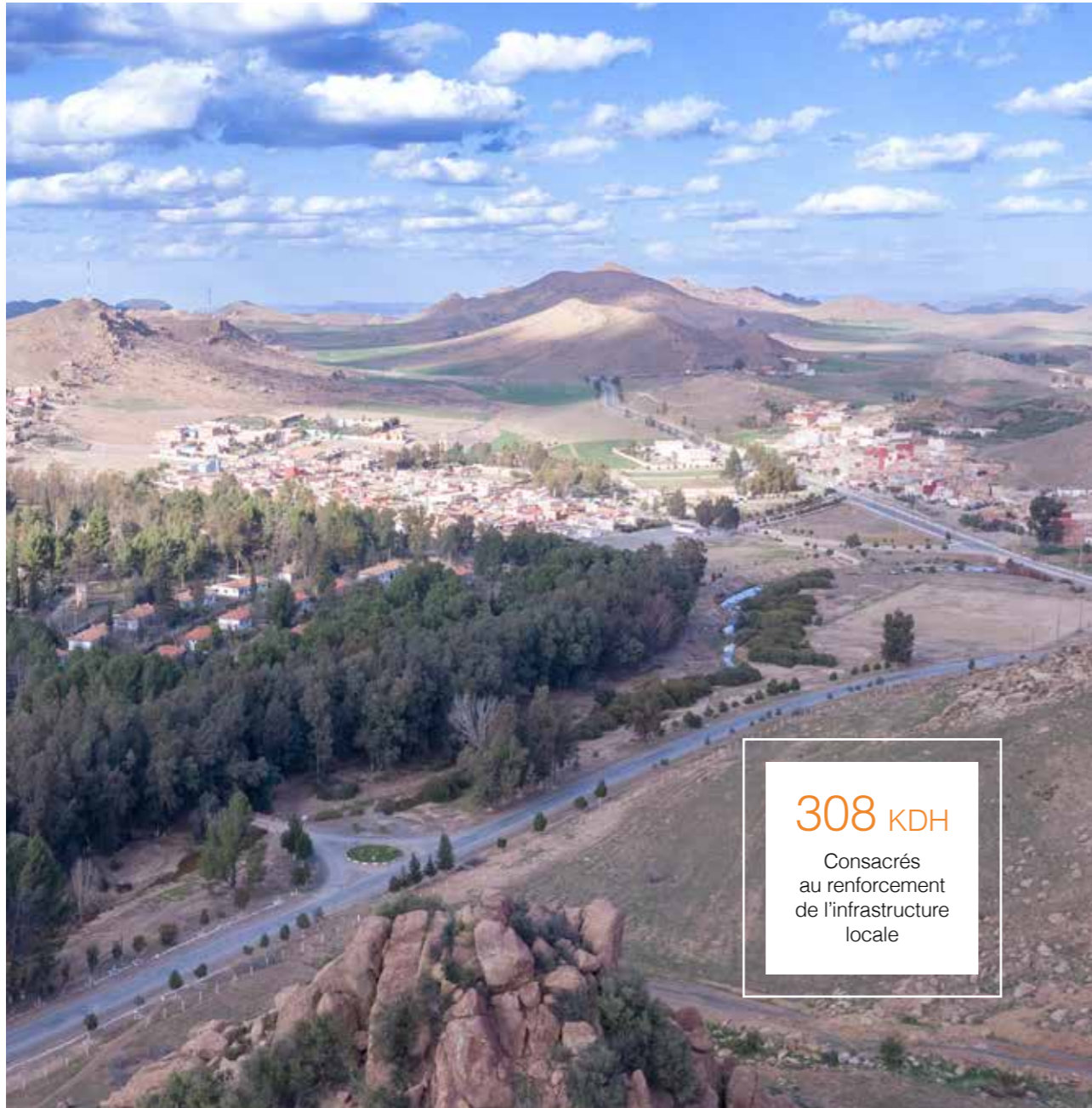
DÉSENCLAVEMENT ET RENFORCEMENT D'INFRASTRUCTURES LOCALES

Engagée à soutenir le développement des communautés riveraines, CMT œuvre à faciliter leur accès à des services et ressources essentielles pour une qualité de vie meilleure. CMT a notamment installé des systèmes de tuyauterie pour distribuer de l'eau d'exhaure clarifiée aux riverains incluant des systèmes de pompage.

En parallèle, CMT a pris des mesures pour entretenir et améliorer les infrastructures communales. Les initiatives comprennent

l'entretien, des mosquées, la réparation d'un camion multibenne dédié à la gestion des déchets domestiques de la commune. CMT a également investi dans la rénovation des routes et des sentiers qui desservent ces villages, améliorant considérablement l'accès aux services publics et facilitant les déplacements quotidiens des habitants.

Ces actions ont été réalisées pour un montant total de 308 KDH.



308 KDH

Consacrés
au renforcement
de l'infrastructure
locale



SOUTIEN AUX SERVICES DE SANTÉ

Impliquée dans le bien-être des riverains, notamment à travers ses actions en faveur de la santé dans la région, CMT a participé à la rénovation de l'hôpital de M'irt, ainsi que de la morgue de l'hôpital régional de Beni Mellal et prend en charge les entretiens de l'infirmerie de Tighza et le dispensaire de Bouchbel. CMT a également déployé cette année des initiatives de santé publique, notamment en participant à l'organisation d'une caravane médicale et en supportant financièrement des interventions chirurgicales pour les membres de la communauté en situation de précarité.

La culture et l'éducation comme vecteurs du progrès



PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE DE LA RÉGION

Dans le cadre de son engagement pour le développement régional, CMT a conclu un partenariat avec le Conseil Régional de Béni Mellal-Khénifra et divers acteurs locaux qui vise à dynamiser et soutenir le secteur culturel et touristique de la région de Khénifra et en faire un vecteur de développement durable de la région.

Le volet culturel du projet prévoit l'organisation d'événements tels qu'un festival dédié à la thématique de l'eau, soulignant l'importance de sa préservation, ainsi que le festival d'Ajdir Izourane, qui célèbre la richesse de la culture Amazighe. L'initiative inclut également la création d'une anthologie de la musique Amazighe du Moyen Atlas afin de la sauvegarder ce patrimoine et de le diffuser à un public plus large.

De plus, la valorisation et l'animation des sites touristiques régionaux sera renforcé afin d'accroître l'attractivité de la région pour les visiteurs nationaux et internationaux.

La contribution financière de CMT à ce projet s'élève à 500 KDH.

En parallèle, CMT continue ses actions de valorisation de la culture régionale en participant à des événements tels que la Journée de l'Innovation et la Journée Amazigh.

ENGAGEMENT POUR L'ÉDUCATION

CMT est profondément engagée dans la promotion de l'éducation pour tous et la lutte contre l'abandon scolaire. En 2023, elle a investi 84 KDH dans diverses initiatives qui contribuent à l'amélioration des ressources pédagogiques pour les communautés locales. CMT facilite l'accès à l'éducation en subventionnant les transports scolaires et en dotant les écoles et collèges de cartables et fournitures nécessaires pour les familles défavorisées. Elle prend également en charge l'entretien des locaux scolaires et d'un centre de qualification pour les femmes.

CMT s'implique également dans l'éducation supérieure, en accueillant chaque année un grand nombre de stagiaires. Ces étudiants, au nombre de 188 en 2023, bénéficient de logements et d'un encadrement adéquat afin de réaliser leur apprentissage professionnel au sein des sites et des installations minières de CMT dans les meilleures conditions.



PROMOTION DE LA CULTURE ET DU SPORT DANS LA RÉGION

CMT soutient activement la vitalité culturelle et sportive de sa région en sponsorisant divers événements. En 2023, Ces engagements se manifestent à travers des dons et des parrainages de clubs sportifs, et la promotion d'événements culturels et religieux, notamment des sessions d'apprentissage du Coran et des initiatives de soutien durant le Ramadan, comme la préparation des repas de rupture du jeûne. CMT organise également de vastes campagnes de nettoyage dans le village de Tighza.

En parallèle, CMT soutient financièrement diverses manifestations, incluant des Moussems annuels, des tournois sportifs, des concours de pêche No-Kill, et apporte des aides significatives aux mosquées, aux maisons de correction pendant les fêtes religieuses, ainsi qu'aux familles nécessiteuses lors de l'Aïd Al Adha.

En 2023, le montant des dons et du sponsoring a atteint 439 KDH.



LA CONSERVATION DU RICHE HÉRITAGE MINIER

Depuis le 9^{ème} siècle, avec la dynastie Idrisside, suivie par les Almohades au 12^{ème} siècle et les Mérinides au 13^{ème} siècle, la mine de Tighza est reconnue pour son riche héritage dans la collecte d'artefacts et le savoir-faire minier. Située dans une région au passé minier profond, la mine est un véritable témoin de cette tradition historique.

Consciente de l'importance de préserver cet héritage, CMT s'engage à maintenir vivante cette mémoire à travers la gestion du premier centre du patrimoine minier au niveau national. Inauguré en 2019, le Centre d'Interprétation du Patrimoine Minier d'Ighrem Aousser est devenu un lieu de découverte et d'apprentissage, attirant chaque année une centaine de visiteurs.

Consolidation et valorisation des ressources humaines

La politique des ressources humaines de CMT, centrée sur la performance et le bien-être au travail, est structurée autour des axes de développement des compétences, de la prévention des risques professionnels et de la valorisation des carrières. En 2023, un investissement de 728 KDH a été consacré à ces initiatives, affirmant l'importance accordée au capital humain.

La politique de gestion des carrières de CMT repose sur un système d'évaluation des compétences et de la performance qui vise à encourager l'évolution professionnelle et la mobilité au sein de l'entreprise. Ce processus est conçu pour reconnaître et valoriser le talent des employés, tout en renforçant leur engagement envers l'entreprise. Cette année, CMT a enregistré 144 promotions, principalement au sein de l'équipe opérationnelle, ce qui démontre l'efficacité des parcours professionnels proposés.

Diversité et inclusion

Sur le plan de la diversité, CMT s'adapte aux contraintes réglementaires de l'industrie minière qui interdisent l'accès des femmes aux postes au fond des mines. Toutefois, l'entreprise maintient son engagement en faveur d'un environnement de travail équilibré et inclusif, et s'efforce de promouvoir la parité en intégrant les femmes dans des fonctions administratives.



382

Collaborateurs



144

Promotions



2 564

Heures de formation



Principaux indicateurs RH

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

	2021	2022	2023
Collaborateurs	375	378	382
Intérimaires	121	108	n.d
Effectif total (collaborateurs, intérimaires, hors sous-traitants)	496	486	n.d

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR GENRE

	2021	2022	2023
Hommes	362	364	367
Femmes	12	14	15
Total effectif permanent	375	378	382



60%

Représentativité des femmes au niveau des postes d'administration

Du fait de la nature d'activité de CMT ainsi que de la réglementation minière en vigueur qui interdit le travail des femmes au fond des mines, une grande partie des collaborateurs sont des hommes (96%). Toutefois, la représentativité des femmes au niveau des postes d'administration est élevée (hors directeurs) et se situe à **60%** en 2023.

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR CATÉGORIE

	2021	2022	2023
Femmes direction	0	0	1
Femmes cadres	5	12	6
Femmes non cadres	8	2	8
Total femmes	13	14	15
Hommes direction	0	2	3
Hommes cadres	14	9	3
Hommes non cadres	348	355	11
Total hommes	362	364	367
Total effectif permanent	375	378	382

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

	2021	2022	2023
Exploration & Recherche	9	7	9
Extraction	252	253	253
Traitement de minerai	24	23	24
Entretien	72	73	72
Administration	19	22	24
Total effectif permanent	375	378	382

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR ANCIENNETÉ

	2021	2022	2023
0 à 2 ans	25	46	53
2 à 5 ans	94	52	137
5 à 10 ans	111	125	49
10 à 20 ans	114	130	126
Plus de 20 ans	31	25	17
Total effectif permanent	375	378	382

55 ans

Age à partir duquel il est possible de bénéficier d'une pension de départ

Consciente de l'importance de maintenir un environnement de travail sain et équilibré pour ses collaborateurs et conformément au code du travail et au statut du mineur, CMT a mis en place un programme de retraites anticipées avantageux. Cela permet aux collaborateurs ayant travaillé au fond des mines pour une période supérieure à 5 ans de bénéficier d'une pension de départ et de prendre leur retraite anticipée à l'âge de 55 ans. Le nombre total des départs à la retraite en 2023 est de 17.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	2021	2022	2023
Nombre de recrutements	24	27	28
Nombre de démissions	8	4	2
Nombre de licenciements	2	2	5
Nombre de départs à la retraite	n.d	17	17

DIALOGUE SOCIAL

	2021	2022	2023
Nombre de jours de grève	82	0	0
Nombre de représentants du personnel	14	14	14
Nombre de litiges sociaux	1	0	0

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

	2021	2022	2023
Nombre d'accidents de travail	29	31	17
Taux de fréquence des accidents	15,61	14,71	7,59
Taux de gravité des accidents	1,33	1,49	0,59

FORMATION

	2021	2022	2023
Effectif ayant bénéficié d'une formation en % de l'effectif global	89,8%	81,7%	n.d
Actions de formation en sécurité en faveur des salariés et des sous-traitants	945	686	n.d
Budget formation en % masse salariale	1%	1%	n.d
Nombre de jours de formation / collaborateur	n.d	n.d	n.d



2 564
Heures de formation

La formation continue du personnel est un élément essentiel de la politique de développement des compétences de CMT, c'est ainsi qu'en offrant des formations régulières à ses collaborateurs, elle garantit à son personnel les compétences et les connaissances nécessaires à leur évolution de carrière et à leur épanouissement professionnel.

En 2023, 2564 heures de formation ont été dispensés, déroulées sous 39 séances.

Favoriser le bien-être des collaborateurs



Afin de renforcer le bien-être de ses collaborateurs et dans le cadre de sa politique de rétention des talents, CMT a mis en place un village d'entreprise qui combine confort et commodité près du lieu de travail pour son personnel encadrant. Le village dispose de 65 logements fonctionnels destinés aux cadres et aux TAMCA et inclut également 2 clubs-restaurants.

Pour soutenir les jeunes professionnels en formation, le village dispose de 12 chambres aménagées pour les stagiaires, ingénieurs et techniciens, facilitant ainsi leur intégration et leur engagement au sein de l'entreprise.

De plus, pour les collaborateurs parents d'enfants en bas âge, une garderie a été mise en place, permettant de concilier responsabilités professionnelles et familiales.

Cette année, CMT a investi 588 KDH dans la mise à niveau et l'extension de la capacité d'accueil de ce complexe.

Outre ces infrastructures, CMT propose un ensemble d'avantages sociaux qui incluent des indemnités pour le transport, le logement, le chauffage et des occasions spéciales telles que l'Aid et le pèlerinage. CMT accorde également des primes liées au rendement et aux objectifs atteints, ainsi que des aides scolaires pour les enfants des employés.

Par ailleurs, afin de renforcer la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance parmi ses collaborateurs, CMT organise divers événements et cérémonies, tels que les réceptions de fin d'année, les célébrations des départs à la retraite, et la journée des droits de la femme.

Développer les aptitudes et les compétences

La formation professionnelle continue représente un pilier de la politique RH de CMT et vise à parfaire le savoir-faire et les aptitudes de ses collaborateurs, tout en ouvrant la voie à des promotions internes. Cette démarche, alignée sur les exigences réglementaires des statuts du personnel des entreprises minières, est orchestrée par un département spécialisé, responsable de tout le processus de formation. Il prend en charge l'identification des besoins en compétences, la conception et la mise en œuvre des cursus de formation, ainsi que l'évaluation des résultats et le suivi des parcours professionnels.

En 2023, l'engagement envers le développement des talents s'est matérialisé par la réalisation de 39 sessions de formation, totalisant 2 564 heures de formation, au bénéfice des membres du personnel, y compris les intérimaires.



Pérenniser le dialogue social



du personnel. Cette communication est régulée par des conventions annuelles, négociées et formalisées avec les représentants des collaborateurs sur la base de leurs demandes. Ces accords, ainsi que le protocole d'entente avec le syndicat prééminent, constituent le socle d'une relation sociale saine et durable.

En 2023, l'absence de mouvements de grève témoigne de la solidité de ces échanges et de l'efficacité de la politique de concertation de CMT. La stabilité observée résulte d'une stratégie de communication claire, d'un dialogue social soutenu et d'une logique d'écoute et de confiance partagée. Des réunions de discussion régulières ont été organisées sous divers formats pour répondre aux besoins d'information, d'échange, de sensibilisation et de négociation.

L'équilibre social au sein de CMT s'ancre dans une dynamique de dialogue continu et constructif avec les instances représentatives

Santé et sécurité au travail, des priorités absolues

Dans un secteur exposé à des risques importants, notamment les dangers liés aux émanations minérales et aux conditions de travail souterraines, CMT considère la sécurité et la santé des collaborateurs comme des priorités absolues. Pour adresser ces enjeux, l'entreprise ne se limite pas à ses employés ; elle étend sa politique de sécurité à l'ensemble de son écosystème, incluant sous-traitants, fournisseurs, clients et tous les partenaires opérationnels.

Le système intégré de gestion Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) de CMT est conçu pour intégrer naturellement les principes de santé et de sécurité dans l'ensemble des activités opérationnelles. La compagnie



dispose également de deux systèmes de management certifiés conformément aux standards internationaux ISO 9001:2005 et ISO 45001:2018, et travaille en collaboration étroite avec ses employés pour développer des guides et protocoles de sécurité tel qu'exigé par la norme 45001.

En élaborant une cartographie des risques détaillée par poste et par processus, CMT identifie et évalue de manière proactive les risques potentiels afin d'adopter les mesures de protection et les stratégies de prévention adéquates. En soutien à ces initiatives, la compagnie a renforcé son comité d'hygiène et de sécurité par l'élection d'un délégué à la Sécurité en 2022.

Par ailleurs, CMT s'engage dans des programmes de formation et de sensibilisation pour ses collaborateurs, afin de leur fournir les connaissances et compétences nécessaires pour gérer efficacement les risques de santé et de sécurité au travail.

Les piliers de la politique santé & sécurité au travail de CMT



INFORMATIONS JURIDIQUES

RAISON SOCIALE COMPAGNIE

MINIERE DE TOUISSIT» (par abréviation CMT)

FORME

Société anonyme régie par la législation marocaine, et notamment la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée et par le Dahir portant loi n° 1-93 -212 du 21 septembre 1993 relatif à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

RC Registre analytique Casablanca n° 32.499

IDENTIFIANT COMMUN DE L'ENTREPRISE 001529649000040

DATE DE CONSTITUTION 17 Mai 1974

OBJET DE LA SOCIETE

La société a pour objet :

- La prospection, recherche et exploitation de mines métalliques et de toutes substances minérales, aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.
- La participation, sous quelque forme que ce soit, à toutes opérations, entreprises, sociétés, ayant un objet similaire ou connexe.
- Plus généralement, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de favoriser ou développer l'activité de la société.

SIÈGE SOCIAL Casablanca, 88-90 Rue Larbi DOGHMI 3^{ème} étage

DURÉE La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter de sa constitution définitive.

CAPITAL SOCIAL Le capital social est fixé à la somme de 168.123.300 DH, divisé en 1.681.233 actions ayant une valeur nominale de 100 dirhams.

DOCUMENTS JURIDIQUES Les statuts, procès-verbaux d'assemblées, rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social

EXERCICE SOCIAL Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La Gouvernance au sein de CMT

CMT est une SA dotée d'un Conseil d'Administration. Ce dernier est responsable de la définition et de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la société, de la réalisation des contrôles et des vérifications requis et de la prise en charge de toutes les questions relatives au bon fonctionnement de la société. Depuis la prise de participation d'Auplata Mining Group en 2020, CMT a mis en place une gouvernance renforcée avec un Conseil d'Administration incluant des administrateurs indépendants et des administrateurs non-exécutifs.

Gestion des risques et développement durable

Critères d'indépendance des administrateurs

Le Conseil d'Administration respecte les critères d'indépendance, définis par les articles 41 bis et 83 de la loi n° 20-19, qui modifie et complète la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, pour la désignation des administrateurs indépendants. Il comprend 2 administrateurs indépendants sur un total de 6 administrateurs.

Le Conseil dénombre également 2 administrateurs non-exécutifs dotés de compétences et d'expertises riches et variées qui apportent une valeur ajoutée significative.

Rémunération des administrateurs

Lors de l'exercice 2023, les administrateurs ont reçu un montant total de 10.400.000,00 DH au titre de jetons de présence.

Parité

Consciente des enjeux liés à la parité femme/homme au sein de l'entreprise, CMT souhaite renforcer la présence des femmes expertes de l'industrie minière au sein de son Conseil d'Administration conformément à la réglementation applicable.

Processus d'évaluation de la performance de l'instance de gouvernance

Le Conseil d'Administration a pour intention de mettre en place un processus d'évaluation de son propre rôle de gouvernance afin de mesurer sa contribution et son impact sur la gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux.

Respect des règles de déontologie et des principes d'éthique

Conformément à la réglementation marocaine et aux normes internationales en la matière, CMT a établi :

- ▷ Un code de déontologie, depuis 2008, dont la dernière mise à jour date du 8 août 2022 qui définit un certain nombre de règles de conduite applicables à tous les collaborateurs ainsi qu'aux partenaires de CMT (fournisseurs, sous-traitants, etc.).
- ▷ Un code d'éthique et de conduite des affaires qui établit les règles minimales de conduite

qui doivent guider les comportements de tous les collaborateurs et partenaires de CMT, aussi bien à l'intérieur de l'entreprise qu'envers les personnes et les entreprises tierces en relation avec la société. Ce code définit également les droits et les procédures d'alerte mis en place pour garantir, pour le bénéfice de tous, l'application effective de ces règles.

En ligne avec les dispositions de l'article 2.53 de la circulaire n°03-19 de l'AMMC du 20 février 2019, la CMT a désigné M. Hatim Youssefi en qualité de déontologue afin notamment :

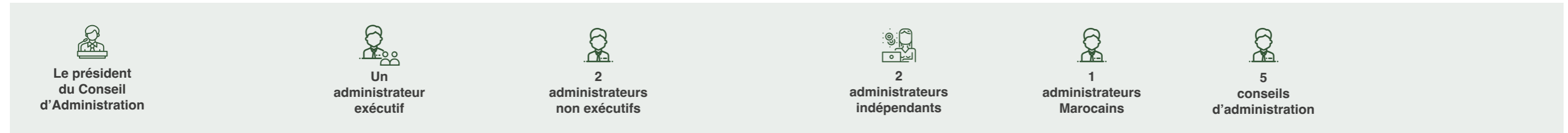
- ▷ D'assurer le suivi du respect des règles déontologiques ;
- ▷ De veiller à la mise en place de procédures écrites applicables aux initiés en cas d'intervention directe sur les titres de la société et veille à ce que ces procédures soient respectées ;
- ▷ De contrôler à posteriori les ordres de bourse passés par les initiés ;
- ▷ De faire part à la Direction Générale de toute situation de conflits d'intérêts, même potentielle au sein de la société ;
- ▷ D'établir un rapport devant être adressé à la Direction Générale de la société, en cas de manquement aux dispositions prévues par le code déontologique ou aux procédures mises en place ;
- ▷ De proposer à la Direction Générale de la société toute modification susceptible de renforcer les dispositions du code déontologique ;
- ▷ D'établir et mettre à jour la liste des initiés prévus à l'article 2.54 ;
- ▷ D'élaborer le code déontologique prévu à l'article 2.56 et de s'assurer de sa diffusion auprès du personnel de la société et de ses organes d'administration et de direction ;
- ▷ D'établir un rapport déontologique semestriel selon le modèle prévu à l'annexe III. 2. W à adresser à l'AMMC, au plus tard trente (30) jours après la clôture de chaque semestre.

Pour l'année 2023, CMT a déposé les deux rapports semestriels du déontologue auprès de l'AMMC, conformément à la réglementation en vigueur.

Prévention de la corruption et les actions engagées pour la prévenir

Dans le cadre de sa Conformité aux Lois et Réglementations CMT prévient les comportements de corruption. En effet, le code d'éthique et de conduite des affaires adopté en 2021, a pour objectif de prévenir les conflits d'intérêts et la corruption. La politique anticorruption de CMT définit des principes tels que le comportement avec intégrité envers les partenaires commerciaux ou les conflits d'intérêts. CMT a une tolérance zéro à l'égard de tout acte de corruption.

Composition du Conseil d'Administration



	Noms et prénoms	H/F	Nationalité	Âge	Date de nomination ou de renouvellement du mandat	Date de l'échéance du mandat	Nombre de mandats dans d'autres sociétés	Nombre de mandats dans des sociétés faisant appel public à l'épargne	Assiduité
Président Directeur Général	M. Luc GERARD NFYAFE	H	Belge	53 ans	AGO du 27/06/2022 CA du 08/08/2022	2028 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027 (5 ^{ème} résolution)			100%
Administrateurs non Exécutifs	Auplata Mining Group - AMG Représentée par M. Dominique Mussy	H	Française	60 ans					100%
	M. Amin ABRAK	H	Marocaine	60 ans	CA du 27/10/2022 AGO du 27/06/2023	2024 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023			100%
Administrateurs indépendants	M. Hervé CRAUSAZ	H	Suisse	53 ans	AGO 28/06/2021	2027 -AGO stauant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2026			50%
	M. Ramon CARRASCO	H	Espagnole	57 ans	CA du 08/08/2022 AGO du 27/06/2023	2028 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027			87,5%
Administrateurs indépendants	M. German Chaparro	H	Suisse	57 ans	CA de 23/12/2023	2026 AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 01/12/2025			100%

En 2023, le Conseil d'Administration de CMT a enregistré :

- ▷ La démission de Monsieur Mohamed Ourriban, Monsieur Jawad Youssefi et Monsieur Amine Amor.
- ▷ Le remplacement de Monsieur Mohamed Ourriban, démissionnaire, par Monsieur German Chaparro, (Conseil d'Administration du 23 décembre 2023)

Biographie des membres du Conseil d'Administration

M. Luc Gérards NYAFE

M. Luc Gérard NYAFE est Président de CMT. Il est titulaire d'un Bachelor en Administration des affaires de ICHEC- Bruxelles et d'un MBA du IMD Lausanne en Suisse ainsi que d'une maîtrise en Défense Nationale de l'École de Guerre Colombienne. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité en tant que Directeur Général Philip Morris International et Directeur International pour Caterpillar avant de créer, en 2007, le premier fonds privé de capital-investissement en Colombie, Tribeca Asset Management et le Groupe STRATEGOS dédié à l'investissement dans les secteurs de la santé, l'éducation et l'agriculture en Afrique Sub-Saharienne. M. Gérard est également Président de FLY (Fondation Luc Gérard Yaliki) pour les soins de santé et l'éducation en RDC et de l'Institut Tribeca, un Think-Thank pour la promotion du leadership et de la gouvernance..

M. German CHAPARRO

M. German Camillo Chaparro est Directeur Associé à Lion Capital Advisors LLC. Il est diplômé de l'université de Lausanne et de Fribourg en Suisse. Avant de créer Lion Capital Advisors, M. Chaparro a exercé en tant que senior Vice-Président chez Rotschild & Co et comme Directeur Général de Crescendo Capital S.A avant d'intégrer Llyod Crescendo Advisors LLC en tant que Directeur Général.

M. Dominique MUSSY, représentant permanent d'Auplata Mining Group - AMG

M. Dominique Mussy Conseil juridique et avocat pendant plus de 25 ans, dont 7 ans chez Ernst & Young, en charge des audits, du droit boursier, du droit des affaires, du droit des sociétés, des fusions et acquisitions, et également des sociétés cotées sur la place de Paris en relation avec l'Autorité des Marchés Financiers Française. Il est le Directeur Corporate Affairs d'AMG depuis le 17 juin 2019.

M. Amin ABRAK

M. Amine ABRAK est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et de l'École Nationale de l'Industrie Minérale de Rabat. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité et de direction au sein de grandes structures telles que l'ONA, Managem et Sonasid.

M. Hervé CRAUSAZ

M. Hervé CRAUSAZ est avocat à l'ordre de Genève, il dispose de plus de 15 ans d'expérience dans le conseil aux entreprises en Suisse et à l'international. Il est associé et fondateur Chabrier Avocats SA à Genève et actif dans plusieurs commissions juridiques et plusieurs institutions pour l'éducation en Suisse.

M. Ramon CARRASCO

M. Ramon CARRASCO a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur international des matières premières. Il a un profil de bon communicant doté d'une vision stratégique, d'une capacité d'analyse et d'une connaissance approfondie des dynamiques de marchés et de gouvernance d'entreprise.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations donne un avis sur la rémunération des dirigeants et salariés de la société. Son rôle est également de s'assurer de l'alignement des systèmes de rémunération de la CMT avec ses valeurs. Au cours de l'exercice, le Comité a tenu 2 réunions, et sa composition à date du 31 décembre 2023 est comme suit :

Membres	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance de mandat
Hervé CRAUSAZ	Membre Administrateur indépendant	AGO 28/06/2021	2027 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Amin ABRAK	Membre Administrateur non-Exécutif	CA 27/10/2022	2024 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
Ramon CARASCO	Membre Administrateur non-Exécutif	CA 08/08/2022	2028 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est un organe important pour la bonne gouvernance d'entreprise. Il est un acteur clé de la qualité de l'information financière, de la fiabilité du système de contrôle interne et de la gestion adéquate des risques pour l'entreprise. Il est responsable du suivi de la production de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux. Il est également responsable de surveiller l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et, le cas échéant, de la gestion des risques de l'entreprise. Il assure le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés et de l'établissement de la cartographie des risques.

Le Comité d'Audit est également chargé de la vérification de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services supplémentaires à l'entité contrôlée.

Conformément à la Charte du Comité d'Audit adoptée par le Conseil d'Administration de CMT lors de sa séance du 13 décembre 2023 :

- ▷ Deux des administrateurs composant le Comité d'Audit, dont le président, sont indépendants au regard des critères précisés par les articles 41 bis et 83 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.
- ▷ Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'Administration. Si les circonstances l'exigent, il peut également tenir des réunions supplémentaires sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'Administration (cela concerne notamment l'approbation des résultats trimestriels et des Communiqués de Presse y afférents). En outre, chaque membre du Comité peut proposer au Président du Comité d'Audit la tenue, s'il estime nécessaire de débattre d'une question particulière.

Au cours de l'exercice, le Comité d'Audit a tenu 3 réunions, et sa composition à date du 31 décembre 2023 est comme suit3 :

Membres	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance de mandat
Ramon CARRASCO	Président Administrateur indépendant	Conseil d'Administration du 08/08/2022	2028 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027
Amin ABRAK	Membre Administrateur non-Exécutif	Conseil d'Administration du 27/10/2022	2024 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
Hervé CRAUSAZ	Membre Administrateur indépendant	AGO 28/06/2021	2027 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026

Le Comité technique

Ce comité est chargé de superviser et d'optimiser les activités d'exploitation minière en proposant des améliorations techniques, des plans de développement, et en veillant à la conformité avec les normes de sécurité et environnementales.

Membres	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance de mandat
Luc GERARD NYAFE	Administrateur, Président du Conseil d'Administration Directeur Général Vice Président exécutif	AG du 27/06/2022 CA du 08/08/2022	2028 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027 (5ème résolution)
Amin ABRAK	Membre, Administrateur non-Exécutif	CA 27/10/2022	2024 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Dirigeants au 31 décembre 2023

- ▷ Luc Gerard NYAFE : Directeur Général
- ▷ Lotfi HASSANI OUZZANI : Directeur de la mine
- ▷ Hatim YOUSSEFI : Directeur financier
- ▷ Kawtar LAILANI : Directrice Ressources Humaines

Rémunération des dirigeants

La rémunération annuelle pour les membres du Comité de Direction de CMT pour l'exercice 2023 s'élève à 7 815 KDH.

Mandats des administrateurs dans d'autres sociétés

À la connaissance de CMT, les mandats des administrateurs dans d'autres sociétés sont les suivants :

M. LUC GÉRARD NYAFE

Président du Conseil d'Administrateur & Directeur Général

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
Société Hôpitaux du Congo	Administrateur
Strategos Plantations Company	Administrateur
Tribeca Management Company	Représentant légal
Tribeca Asset Management	Représentant légal
Strategos Group	Manager
Brexia International	Manager
Osead Fund	Administrateur
Osead Gestion	Administrateur
Osead Mining Maroc - OMM	Administrateur
Auplata Mining Group - AMG	Président Directeur Général
Colombian Free Coffe	Administrateur
Fondation Luc Gerard Yaliki	Président

M. GERMAN CHAPARRO

Administrateur indépendant

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
Maransedi SA (Suisse)	Administrateur
Alanica Investments (Espagne)	Administrateur
Lion Capital Advisor LLC (USA)	Président
Osead Gestion SA (Luxembourg)	Administrateur
Osead Maroc Mining SA (Maroc)	Administrateur

M. DOMINIQUE MUSSY

Administrateur non exécutif & représentant AUPLATA Mining Group

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
Minex	Administrateur

M. AMIN ABRAK

Administrateur non exécutif

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
Trapéo Consulting	Associé Gérant

M. HERVÉ CRAUSAZ

Administrateur indépendant

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
Chabrier Avocat	Associé

M. RAMON CARRASCO

Administrateur indépendant

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
Compass Energy Consulting SL	Représentant légal
Swiss Alliance investment SA	Représentant légal

Informations aux actionnaires relatives à l'exercice 2023

En conformité avec les exigences réglementaires, CMT informe régulièrement ses actionnaires via son site internet où se trouvent toutes les publications légales requises pour une société cotée en bourse.

Les statuts de CMT prévoient la possibilité pour les actionnaires de participer aux réunions des Assemblées Générales par visioconférence.

Les actionnaires jouissent des droits d'information qui leur sont conférés par la loi et les statuts de la société.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance au siège social dans les délais impartis par la loi :

- 1) de l'ordre du jour de l'assemblée ;
- 2) du texte et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration et, le cas échéant, par les actionnaires ;
- 3) de la liste des administrateurs au Conseil d'Administration ;
- 4) de l'inventaire, des états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le Conseil d'Administration ;
- 5) du rapport de gestion du Conseil d'Administration soumis à l'assemblée ;
- 6) du rapport des Commissaires aux Comptes soumis à l'assemblée et du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- 7) du projet d'affectation des résultats ;
- 8) de la liste prévue, selon le cas, au deuxième alinéa de l'article 57 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- 9) et de la liste des conventions réglementées. Par ailleurs, tout actionnaire peut obtenir à ses frais une copie des dites conventions.

À compter de la convocation de toutes autres assemblées, ordinaires ou extraordinaires, générales ou spéciales, tout actionnaire a également le droit, au moins pendant le délai de quinze jours qui précèdent la date de la réunion, de prendre, au même lieu, connaissance du texte des projets de résolutions, du rapport du Conseil d'administration et le cas échéant, du rapport des Commissaires aux Comptes.

Pendant le délai de quinze jours avant la réunion de toute assemblée générale, tout actionnaire a le droit d'obtenir la liste des actionnaires avec l'indication du nombre et de la catégorie d'actions dont chaque actionnaire est titulaire.

La société dispose également d'un site internet lui permettant de remplir les obligations d'information qui lui incombent à l'égard des actionnaires.

Tout actionnaire a droit, à tout moment, d'obtenir communication des documents sociaux visés à l'article 141 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et concernant les trois derniers exercices ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées générales tenues au cours de ces exercices.

Par ailleurs, la société publie dans un journal d'annonces légales, en même temps que l'avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé, établis conformément à la législation en vigueur en faisant apparaître clairement s'il s'agit d'états vérifiés ou non par le ou les commissaires aux comptes

Par ailleurs, l'entreprise a publié ses informations financières pendant l'année 2023 selon le calendrier suivant3 :

- ▷ Communiqué de presse relatif à l'accélération du développement des projets miniers3 : 14/02/2023
- ▷ Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4^{ème} trimestre 2022 : 28/02/2023
- ▷ Communiqué de presse financier relatif aux résultats 20223 : 31/03/2023
- ▷ Résultats financiers 2022 et CP RFA 2022 : 29/04/2023
- ▷ Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 1^{er} trimestre 2023 : 26/05/2023
- ▷ Avis de convocation à l'AGO du 27 juin 2023 : 26/05/2023
- ▷ Communiqué de presse concernant l'emprunt obligataire du 14/06/20213 : 08/06/2023
- ▷ Communiqué de presse concernant l'emprunt obligataire du 14/06/2021 : 08/06/2023
- ▷ Communiqué de presse relatif à l'octroi de 6 nouveaux permis de recherche : 14/06/2023
- ▷ Communiqué de presse post AGO du 27 juin 20233 : 28/06/2023
- ▷ Communiqué de presse sur les résultats définitifs du vote de l'AGO du 27/06/2023 : 07/07/2023
- ▷ Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 2^{ème} trimestre 2023 : 31/08/2023
- ▷ Communiqué de presse relatif au changement du DGA en charge du site minier de Tighza : 08/09/2023
- ▷ Communiqué de Presse Solidarité CMT – Tremblement de terre Maroc : 11/09/2023
- ▷ Publication des états financiers au 30 juin 2023 : 29/09/2023
- ▷ Communiqué de presse relatif au contrôle de l'Office des Changes : 26/10/2023
- ▷ Communiqué de presse relatif au suivi concernant le contrôle de l'Office des Changes3 : 13/11/2023
- ▷ Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 3^{ème} trimestre 2023 : 30/11/2023
- ▷ Communiqué de presse relatif à la mise à jour des ressources minérales de la compagnie : 30/11/2023
- ▷ Communiqué de presse sur l'évolution de la gouvernance et point sur le climat social : 29/12/2023

ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

En dirhams	COOPERS AUDIT MAROC							
	Montant/Année				Pourcentage/Année			
	2023	2022	2021	2020	2023	2022	2021	2020
Commissariat aux Comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés		175 000	175 000	210 000		81%	100%	88%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales								
Sous-total		175 000	175 000	210 000		81%	100%	88%
Autres prestations rendues		40 000		30 000		19%		13%
Autres								
Sous-total		40 000		30 000		19%	0%	13%
Total Général		215 000	175 000	240 000		100%	100%	100%

En dirhams	A. SAADI & ASSOCIÉS							
	Montant/Année				Pourcentage/Année			
	2023	2022	2021	2020	2023	2022	2021	2020
Commissariat aux Comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés		180 000	180 000	215 000		82%	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales								
Sous-total		180 000	180 000	215 000		82%	100%	100%
Autres prestations rendues		40 000				18%		
Autres								
Sous-total		40 000				18%		
Total Général		220 000	180 000	215 000		100%	100%	100%



4

Comptes annuels & Rapports

Comptes Sociaux

Comptes sociaux

Bilan (Actif)

01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF				
(En dirhams)	31-déc-23			31-déc-22
	Brut	Amortissement et Provisions	Net	Net
Immobilisations en non valeurs → [A]	24 609 772,14	17 650 749,54	6 959 022,60	11 544 045,20
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	24 609 772,14	17 650 749,54	6 959 022,60	11 544 045,20
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles → [B]	185 993 637,05	161 537 701,09	24 455 935,96	3 702 715,59
Immobilisations en Recherche et Dev.	154 218 826,24	153 128 896,57	1 089 929,67	1 155 725,67
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	10 306 618,49	8 408 804,52	1 897 813,97	2 136 989,92
Fonds commercial	60 000,00		60 000,00	60 000,00
Autres immobilisations incorporelles	21 408 192,32		21 408 192,32	350 000,00
Immobilisations corporelles → [C]	1 060 337 479,29	618 382 570,66	441 954 908,63	393 753 608,84
ACTIF IMMOBILISÉ				
Terrains	3 123 649,00	67 929,00	3 055 720,00	3 055 720,00
Constructions	369 023 981,92	275 599 894,14	93 424 087,78	86 682 170,33
Installations techniques, matériel et outillage	279 707 224,56	239 831 611,45	39 875 613,11	41 874 182,77
Matériel de transport	101 651 133,58	98 501 372,40	3 149 761,18	4 937 945,46
Mobilier, Matériel de bureau, Aménag. Divers	5 785 064,14	4 381 763,67	1 403 300,47	877 538,29
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	301 046 426,09		301 046 426,09	256 326 051,99
Immobilisations financières → [D]	714 619 666,89	133 541 901,95	581 077 764,94	507 943 554,54
Prêts immobilisés	324 253 800,20		324 253 800,20	456 044 282,49
Autres créances financières	11 865 655,36	9 644 222,16	2 221 433,20	2 221 433,20
Titres de participation	378 491 911,33	123 897 679,79	254 594 231,54	49 669 538,85
Autres titres immobilisés	8 300,00		8 300,00	8 300,00
Ecarts de conversion actif → [E]				1 102 258,80
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				1 102 258,80
TOTAL (A+B+C+D+E)	1 985 560 555,37	931 112 923,24	1 054 447 632,13	918 046 182,97
Stocks → [F]	62 698 237,05	21 468 034,26	41 230 202,79	46 418 560,00
Marchandises				
Matières et fournitures consommables	53 479 707,68	21 468 034,26	32 011 673,42	36 301 908,01
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels	1 404 564,18		1 404 564,18	961 748,47
Produits finis	7 813 965,19		7 813 965,19	9 154 903,52
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT → [G]	261 982 582,40	1 786 931,26	260 195 651,14	190 315 309,37
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	2 460 999,98		2 460 999,98	2 468 557,29
Clients et comptes rattachés	189 178 153,76	781 214,26	188 396 939,50	74 115 284,05
Personnel	1 372 356,95		1 372 356,95	1 106 545,38
État	59 997 793,63		59 997 793,63	49 685 092,83
Comptes d'associés	6 768 988,00		6 768 988,00	61 893 000,00
Autres débiteurs	1 459 655,95	1 005 717,00	453 938,95	350 850,95
Comptes de régularisation- Actif	744 634,13		744 634,13	695 978,87
TITRES VALEURS DE PLACEMENT → [H]				1 423 762,85
ECARTS DE CONVERSION ACTIF → [I] ÉLÉMENTS CIRCULANTS	6 791 958,88		6 791 958,88	3 148 327,36
TOTAL II (F+G+H+I)	331 472 778,33	23 254 965,52	308 217 812,81	241 305 959,58
TRÉSORERIE - ACTIF	27 186 775,85		27 186 775,85	202 554 817,86
Chèques et valeurs à encaisser	0,24		0,24	0,24
Banques, T.G et C.C.P	27 163 564,95		27 163 564,95	202 521 050,48
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	23 210,66		23 210,66	33 767,14
TOTAL III	27 186 775,85		27 186 775,85	202 554 817,86
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	2 344 220 109,55	954 367 888,76	1 389 852 220,79	1 361 906 960,41

Bilan (Passif)

01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN PASSIF			
(En dirhams)	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	709 066 144,89	647 278 459,20
Capital social ou personnel (1)	168 123 300,00	168 123 300,00	168 123 300,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé	168 123 300,00	168 123 300,00	168 123 300,00
Dont versé	168 123 300,00	168 123 300,00	168 123 300,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	225 666 999,00	225 666 999,00	225 666 999,00
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	16 812 330,00	16 812 330,00	16 812 330,00
Autres réserves	12 140 000,00	12 140 000,00	12 140 000,00
Report à nouveau (2)	123 661 850,20	19 462 868,57	19 462 868,57
Résultat en instance d'affectation			
Résultat net de l'exercice (2)	162 661 665,69	205 072 961,63	205 072 961,63
Total des capitaux propres (A)	709 066 144,89	647 278 459,20	
Capitaux propres assimilés (B)			
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Dettes de financement (C)	204 958 076,75	286 223 697,29	
Emprunt obligataire	150 000 000,00	200 000 000,00	200 000 000,00
Autres dettes de financement	54 958 076,75	86 223 697,29	86 223 697,29
Provisions durables pour risques et charges (D)	80 811 369,43	86 812 655,51	
Provisions pour risques	42 182 304,46	48 477 048,50	48 477 048,50
Provisions pour charges	38 629 064,97	38 335 607,01	38 335 607,01
Ecarts de conversion-passif (E)		6 040 482,24	
Augmentation des créances immobilisées			6 040 482,24
Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A+B+C+D+E)	994 835 591,07	1 026 355 294,24	
Dettes du passif circulant (F)	105 260 520,78	116 446 342,91	
Fournisseurs et comptes rattachés	64 217 105,99	48 975 043,48	48 975 043,48
Clients créditeurs, avances et acomptes			14 740 637,56
Personnel	11 650 169,06	9 945 154,38	9 945 154,38
Organismes sociaux	5 781 750,77	2 803 165,74	2 803 165,74
État	16 102 127,14	31 116 987,57	31 116 987,57
Comptes d'associés	2 632,22	2 632,22	2 632,22
Autres créanciers	2 400 394,62	3 934 686,86	3 934 686,86
Comptes de régularisation passif	5 106 340,98	4 928 035,10	4 928 035,10
Autres provisions pour risques et charges (G)	67 796 517,57	19 105 313,74	
Écarts de conversion passif	1 259,05		
TOTAL II (F+G+H)	173 058 297,40	135 551 656,65	
TRESORERIE PASSIF	221 958 332,32	200 000 009,52	
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie	120 134 648,44	200 000 000,00	200 000 000,00
Banques (Soldes créditeurs)	101 823 683,88	9,52	9,52
TOTAL III	221 958 332,32	200 000 009,52	
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	1 389 852 220,79	1 361 906 960,41	

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

		(En dirhams)		Exercice du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023	
				OPERATIONS	
	NATURE	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	3 = 2 + 1	4
		1	2	3 = 2 + 1	4
EXPLOITATION	PRODUITS D'EXPLOITATION	632 233 889,06	-6 185 158,24	626 048 730,82	604 624 318,05
	Ventes de marchandises (en l'état)				
	Ventes de biens et services produits	598 232 689,76	-6 185 158,24	592 047 531,52	591 886 291,27
	Chiffres d'affaires	598 232 689,76	-6 185 158,24	592 047 531,52	591 886 291,27
	Variation de stocks de produits (1)	-898 122,62		-898 122,62	-4 381 723,87
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	23 361 030,52		23 361 030,52	14 674 971,65
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	11 538 291,40		11 538 291,40	2 444 779,00
	Total I	632 233 889,06	-6 185 158,24	626 048 730,82	604 624 318,05
	CHARGES D'EXPLOITATION	323 837 259,61	19 617,12	323 856 876,73	314 673 648,07
	Achats revendus(2) de marchandises				
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	155 086 423,72		155 086 423,72	153 827 482,95
	Autres charges externes	53 341 904,50	19 617,12	53 361 521,62	55 457 363,19
	II Impôts et taxes	709 658,05		709 658,05	592 918,45
	Charges de personnel	68 930 663,83		68 930 663,83	58 938 197,79
	Autres charges d'exploitation	10 400 000,04		10 400 000,04	10 400 000,04
Dotations d'exploitation	35 368 609,47		35 368 609,47	35 457 685,65	
Total II	323 837 259,61	19 617,12	323 856 876,73	314 673 648,07	
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	308 396 629,45	-6 204 775,36	302 191 854,09	289 950 669,98	
FINANCIER	PRODUITS FINANCIERS	22 463 912,03		22 463 912,03	25 124 944,68
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	28 975,00		28 975,00	28 475,00
	Gains de change	3 519 333,75		3 519 333,75	6 514 386,25
	Intérêts et autres produits financiers	14 665 017,11		14 665 017,11	14 945 915,10
	Reprises financières : transfert charges	4 250 586,17		4 250 586,17	3 636 168,33
	Total IV	22 463 912,03		22 463 912,03	25 124 944,68
	CHARGES FINANCIERES	33 459 188,67		33 459 188,67	28 097 111,68
	Charges d'intérêts	19 471 766,09		19 471 766,09	12 085 624,54
	Pertes de change	7 120 156,34		7 120 156,34	5 985 981,20
	Autres charges financières				5 558 380,61
	Dotations financières	6 867 266,24		6 867 266,24	4 467 125,33
Total V	33 459 188,67		33 459 188,67	28 097 111,68	
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-10 995 276,64		-10 995 276,64	-2 972 167,00	
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	297 401 352,81	-6 204 775,36	291 196 577,45	286 978 502,98	

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) suite

		(En dirhams)		Exercice du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023	
				OPERATIONS	
	NATURE	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	3 = 2 + 1	4
		1	2	3 = 2 + 1	4
VII RESULTAT COURANT (III+VI)		297 401 352,81	-6 204 775,36	291 196 577,45	286 978 502,98
NON COURANT	PRODUITS NON COURANTS	5 242 848,21		5 242 848,21	3 317 864,96
	Produits des cessions d'immobilisations	2 800 000,00		2 800 000,00	338 450,00
	Subventions d'équilibre				
	VIII Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	833 631,21		833 631,21	161 434,96
	Reprises non courantes ; transferts de charges	1 609 217,00		1 609 217,00	2 817 980,00
	Total VIII	5 242 848,21		5 242 848,21	3 317 864,96
	CHARGES NON COURANTES	66 748 234,97		66 748 234,97	25 278 671,31
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	261 594,27		261 594,27	24 675,79
	Subventions accordées				
IX Autres charges non courantes	17 643 749,66		17 643 749,66	13 005 531,08	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	48 842 891,04		48 842 891,04	12 248 464,44	
Total IX	66 748 234,97		66 748 234,97	25 278 671,31	
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-61 505 386,76		-61 505 386,76	-21 960 806,35	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	235 895 966,05	-6 204 775,36	229 691 190,69	265 017 696,63	
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	67 029 525,00		67 029 525,00	59 944 735,00	
XIII RESULTAT NET (XI-XII)	168 866 441,05	-6 204 775,36	162 661 665,69	205 072 961,63	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	659 940 649,30	-6 185 158,24	653 755 491,06	633 067 127,69	
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	491 074 208,25	19 617,12	491 093 825,37	427 994 166,06	
XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	168 866 441,05	-6 204 775,36	162 661 665,69	205 072 961,63	

Etat des Soldes de Gestion

DESIGNATION		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de Marchandises (en l'état)		
2	- Achats revendus de marchandises		
I	= MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT		
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	614 510 439,42	602 179 539,05
3	Ventes de biens et services produits	592 047 531,52	591 886 291,27
4	Variation stocks produits	-898 122,62	-4 381 723,87
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	23 361 030,52	14 674 971,65
	- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)	208 447 945,34	209 284 846,14
6	Achats consommés de matières et fournitures	155 086 423,72	153 827 482,95
7	Autres charges externes	53 361 521,62	55 457 363,19
	= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	406 062 494,08	392 894 692,91
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	709 658,05	592 918,45
10	- Charges de personnel	68 930 663,83	58 938 197,79
	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	336 422 172,20	333 363 576,67
11	+ Autres produits d'exploitation		
12	- Autres charges d'exploitation	10 400 000,04	10 400 000,04
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	11 538 291,40	2 444 779,00
14	- Dotations d'exploitation	35 368 609,47	35 457 685,65
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	302 191 854,09	289 950 669,98
VII	+ RESULTAT FINANCIER	-10 995 276,64	-2 972 167,00
VIII	= RESULTAT COURANT (+ou-)	291 196 577,45	286 978 502,98
IX	+ RESULTAT NON COURANT	-61 505 386,76	-21 960 806,35
15	- Impôts sur les résultats	67 029 525,00	59 944 735,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE	162 661 665,69	205 072 961,63
- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)			
1	Résultat net de l'exercice	162 661 665,69	205 072 961,63
	Bénéfice +	162 661 665,69	205 072 961,63
	Perte -		
2	+ Dotations d'exploitation (1)	35 311 009,47	34 829 186,65
3	+ Dotations financières (1)	75 307,36	216 539,16
4	+ Dotations non courantes (1)	3 795 318,72	999 999,96
5	- Reprises d'exploitation (2)	7 433 287,00	2 444 779,00
6	- Reprises financières (2)		
7	- Reprises non courantes (2)	1 609 217,00	2 817 980,00
8	- Produits des cessions d'immobilisation	2 800 000,00	338 450,00
9	+ Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées	261 594,27	24 675,79
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	190 262 391,51	235 542 154,19
I	10 - Distributions de bénéfices	100 873 980,00	147 948 504,00
II	= AUTOFINANCEMENT	89 388 411,51	87 593 650,19

Tableau de Financement (Modèle Normal)

I. SYNTHESES DES MASSES DU BILAN	Exercice	Exercice précédent	Emplois	Ressources
	b	a	c	d
Financement permanent	994 835 591,07	1 026 355 294,24	31 519 703,17	
Moins actif immobilisé	1 054 447 632,13	918 046 182,97	136 401 449,16	
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	-59 612 041,06	108 309 111,27	167 921 152,33	
Actif circulant	307 380 915,12	225 804 083,02	81 576 832,10	
Moins Passif circulant	172 221 399,71	120 049 780,09		52 171 619,62
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	135 159 515,41	105 754 302,93	29 405 212,48	
TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	-194 771 556,47	2 554 808,34		197 326 364,81
II. EMPLOIS ET RESSOURCES				
	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		89 388 411,51		87 593 650,19
+ Capacité d'autofinancement		190 262 391,51		235 542 154,19
- Distributions de bénéfices		100 873 980,00		147 948 504,00
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		2 800 000,00		6 378 932,24
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		2 800 000,00		338 450,00
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées				6 040 482,24
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		966 073,62		3 481 275,91
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		93.154.485,13		97.453.858,34
II.EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	178 843 943,30			
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	21 058 192,75			
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	78 535 750,55			
+ Acquisitions d'immobilisations financières	5 000 000,00			
+ Augmentation des créances immobilisées	74 250 000,00			
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	82 231 694,16			
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	261 075 637,46			
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	29 405 212,48			286 591 326,53
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE				
		197 326 364,81		20 095 221,34
TOTAL GENERAL	290 480 849,94	290 480 849,94		404 140 406,21

A1 Principales Méthodes d'Evaluation Spécifiques à l'Entreprise

I- ACTIF IMMOBILISE

A- Evaluation à l'entrée

1- Immobilisations en non valeurs

Les immobilisations en non valeurs sont traitées selon les règles habituelles du CGNC.

En 2022, les immobilisations en non-valeurs se composent essentiellement de :

- Frais d'augmentation de capital
- Frais des grosses réparations à répartir sur plusieurs exercices ainsi que les redevances réserves.

2- Immobilisations incorporelles

«Les immobilisations incorporelles se composent de :

I.A.2.1. Immobilisations en recherche - développement

A partir de l'exercice 2012, les travaux de recherche sont comptabilisés en charge.

I.A.2.2. Brevets, marques, droits et valeurs similaires :

Ce chapitre se constitue de :

- Coût d'acquisition des logiciels informatiques;
- Coût d'acquisition des domaines miniers;
- Coût d'acquisition de divers permis de recherche.

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition.

I.A.2.3. Fonds commercial :

Représenté par le droit au bail d'un local à usage de dépôt de matériel comptabilisé à son coût d'acquisition historique et ne faisant pas l'objet d'amortissement.

I.A.2.4. Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au prix d'achat hors TVA pour des travaux sous traités, et au prix de revient, pour les travaux produits par l'entreprise pour elle-même.»

3- Immobilisations corporelles

«- Les immobilisations acquises localement sont comptabilisées à leur prix d'achat hors taxes récupérables.

- Les immobilisations importées sont comptabilisées à leur prix d'achat en devises converti au cours de la DUM par crédit documentaire majoré des frais d'approche hors taxes récupérables.

- Les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même sont valorisées au coût direct tiré de la comptabilité analytique à l'exclusion de toute quote-part de frais de siège ou frais administratifs.»

- Les immobilisations en cours sont comptabilisées à leur prix d'achat hors TVA.

- Les immobilisations acquises gratuitement sont évaluées à leur valeur vénale.»

4- Immobilisations financières

«Se composent de :

- Prêts au personnel pour l'accession à la propriété;
- Prêts aux filiales et aux associés;
- Dépôts et cautionnements;
- Titres de participations;

et sont valorisées comme suit :

- Les prêts au personnel sont comptabilisés au nominal.

Le principal inclus dans les échéances périodiques est déduit au fur et à mesure des remboursements.

- Les prêts aux filiales et à la société mère sont également comptabilisés au nominal.

- Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés selon les montants versés en principal.

- Les titres de participations sont comptabilisés à leur prix d'achat ou à la valeur de souscription. Les titres attribués gratuitement sont mentionnés simplement pour mémoire en quantité.»

B- Corrections des valeurs

1- Méthodes d'amortissements

«-Les immobilisations en non valeurs sont amorties de manière linéaire sur cinq ans selon les principes du CGNC.

-Les logiciels informatiques sont amortis au taux linéaire de 20 % à compter de leur mise en service.

-Les coûts d'acquisitions des domaines miniers sont amortis de manière linéaire au taux de 5 %.

-Grille d'amortissement des immobilisations corporelles :

Système d'amortissement : Linéaire

Taux applicables :

- * Terrains 0
- * Bâtiments industriels 5%
- * Bâtiments administratifs 5 %
- * Bâtiments légers 10 %
- * Bâtiments à usage de logement 5 %
- * Matériel industriel (Lourd) 16,67 %
- * Matériel industriel (Léger) 10%
- * Matériel de transport (Lourd) 16,67
- * Matériel de transport (Léger) 25%
- * Petits outillages 33.33 %
- * Matériel et mobilier de bureau 10%
- * Matériel informatique 20 %
- * Travaux miniers d'ossature 5%
- * Creusement de puits d'accès 5 %
- * Galerie, cheminées, Armement et Chevalement Puits 10%»

2- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

«I.B.2.1. Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Non Applicables

I.B.2.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

- Les dépréciations des prêts aux filiales sont estimées après analyse de la situation financière de la filiale et des possibilités de récupération.

- Les dépréciations des titres de participations sont évaluées sur la base des situations nettes à la fin de l'exercice et de l'appréciation de la valeur des sociétés concernées.»

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

«Les créances de l'actif circulant et les dettes du passif circulant sont converties et comptabilisées en dirhams sur la base du dernier cours de change connu à la clôture de l'exercice.»

II- ACTIF CIRCULANT

A- Evaluation à l'entrée

1- Stocks

«Composition :

- Pièces de rechange,
- Consommables,
- Minerai tout venant (brut),
- Minerai marchand (concentré de plomb et de zinc),
- Règles d'évaluation :

-Les pièces de rechange et consommables stockés au magasin sont valorisés au prix de revient moyen pondéré.

-Le minerai tout-venant est valorisé mensuellement au coût total de production à l'exception des frais de la laverie pour le traitement des minerais, et des frais généraux du siège social.

-Le minerai marchand (concentré de Plomb, de Zinc) est valorisé mensuellement au Prix de Revient moyen pondéré à l'exclusion des frais du siège social, des frais financiers et de la sous activité s'il y a lieu.»

2- Créances

«Créances sur ventes de minerai : Les ventes de minerai font l'objet d'une facturation provisoire sur la base des éléments du contrat (courset teneurs provisoires). Selon les informations disponibles le jour de l'arrêté, en l'absence d'une facturation définitive, une ré-estimation est établie en tenant compte du principe de prudence. Une fois tous les éléments constitutifs du prix de vente sont connus, la facture définitive est établie et comptabilisée au cours de l'exercice de vente.

Conformément au principe de prudence reproduit dans une procédure interne de la société, les factures définitives établies après la date de clôture et les réestimations des factures provisoires à la date du 31 janvier sont toutes comptabilisées, avec le cours des métaux définitifs et les teneurs minimales réalisées au cours de l'année.

Le chiffre d'affaires de la société CMT est basé sur une facturation provisoire qui est régularisée dès que tous les éléments définitifs constituant le prix de sont connus (cotation du minerai ou teneur).

A la date de notre intervention, aucune facturation définitive n'est intervenue. Cependant, selon nos discussions avec le management, aucune variation des éléments variables (teneur et parité) pouvant avoir un impact significatif n'est anticipée.

Couverture sur ventes de minerai :

Dans le cadre de son activité commerciale, la société CMT contracte des instruments financiers du type SWAP ou SWAP participatif avec les banques AWB et BMCE.

Ces SWAP couvrent CMT contre une chute brutale des cours de minerais, ou au contraire, obligent CMT à payer aux banques le reliquat si les cours sont en hausse, et ce, sur la base d'une quantité sous-jacente prédéfinie par les 2 parties (banque et CMT) et d'un cours sous-jacent (prédéfini également).

Autres créances :

Les autres créances de l'actif circulant sont comptabilisées à leur valeur nominale.»

3- Titres et valeurs de placement

Les valeurs de placement constituées de D.A.T. et de placements monétaires sont valorisées à leur prix de souscription.

B- Création des valeurs

1- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

«II.B.1.1. Dépréciation des pièces de rechange et consommables :

Les articles non mouvementés depuis 5 ans et plus sont intégralement dépréciés. Certaines pièces de rechange jugées stratégiques peuvent faire exception à cette règle.

Les stocks non réutilisables aux centres de Touissit sont dépréciés en totalité

II.B.1.2. Dépréciation du minerai marchand :

Lorsque le prix de vente est inférieur au prix de revient moyen pondéré, la différence est constatée en dépréciation intégrale avec actualisation de la provision à la clôture de chaque exercice.

II.B.1.3. Dépréciation des créances :

Les provisions pour dépréciation créances clients sont calculées en fonction de la perte probable future.»

2- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

«Les dettes sont converties au cours de change du dirham au 31 décembre.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une dotation aux provisions pour risques et charges.

Les gains de change latent ne sont pas intégrés aux résultats.»

III- FINANCEMENT PERMANENT

1- Méthodes de réévaluation

Non applicable.

2- Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

Composition :

- Provision pour Fonds Social,

Evaluation :

Ces provisions sont calculées selon les dispositions fiscales en vigueur.»

3- Dettes de financement permanent

Sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4- Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

- Provisions pour dégâts de terrain:

Il s'agit de provisions constituées pour faire face au risque encouru résultant des éventuels dégâts causés par les sondages réalisés sur les terrains des riverains.

- Provisions pour aide au départ à la retraite:

Principe :

La société assure à l'ensemble du personnel à l'occasion de sa mise en retraite une indemnité dite : aide au départ à la retraite (IDR). Le régime de cette prestation est défini par les conventions internes arrêtées avec les représentants du personnel et complétées par des notes de services de la Direction Générale.

L'âge officiel de départ en retraite est fixé à : 55 ans pour le personnel ayant travaillé au moins 5 ans au Fond, 60 ans pour le reste du personnel.

Evaluation

Le mode de calcul de l'IDR diffère selon la catégorie des bénéficiaires et de leur date d'embauche.

-L'IDR acquise à la fin de chaque période est évaluée individuellement agent par agent par application de formules propres à sa catégorie. Le calcul concerne l'ensemble du personnel présent en service à la date de clôture.

- Provision pour couverture et reboisement de la digue à stérile: Elle est constituée pour faire face à la reconstitution des sites suite à la fermeture de la mine et à la protection de l'environnement des sites de Touissit et de Tighza.»

5- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Non appliquées.

IV- PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

1- Dettes du passif circulant

«- Les dettes du passif circulant sont comptabilisées à leur valeur nominale.

- Les dettes étrangères sont actualisées sur la base du dernier cours de change connu à la fin d'année.»

2- Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges

Non applicable.

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Non applicable.

V- TRESORERIE

1- Trésorerie - Actif

La trésorerie actif est comptabilisée à sa valeur nominale.

2- Trésorerie - Passif

La trésorerie passif est comptabilisée à sa valeur nominale.

3- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

«Non applicable

VI. RESERVES REGLEMENTEES

Composition :

- Réserve obligatoire d'investissement
- Réserve P/Fonds Social

RESERVE P/FONDS SOCIAL

La part de la provision pour reconstitution de gisement destinée à l'alimentation du fonds social est constituée à la clôture de chaque exercice et est employée, dans un délai de 10 mois suivant la date de clôture de cet exercice, à la souscription de bons de Trésor à 12 mois.

La souscription des bons de Trésor est renouvelée à l'échéance de ceux-ci par l'établissement bancaire dépositaire. La Société affecte en fin d'année la provision pour alimentation du fonds social au compte de réserve dit «> Fonds Social <<».

Ces réserves ne peuvent être ni distribuées, ni incorporées au capital social ou utilisées à résorber totalement ou partiellement le déficit comptable.

Par ailleurs, en cas de fermeture de la mine ou de cessation de l'activité de l'entreprise minière, le fonds provenant de la réalisation des bons de Trésor acquis en emploi des sommes imputées en fonds social, doivent être utilisés intégralement pour la couverture des indemnités de licenciement du personnel salarié de l'entreprise. Ces indemnités sont constatées dans les charges spécifiques de l'exercice.»

SUSPICION D'AGISSEMENT FRAUDULEUX

La société a, dans un premier temps, recueilli des témoignages lui permettant d'entamer une investigation quant à l'existence d'agissements frauduleux réalisés au sein de l'entreprise.

La Compagnie est en phase de réalisation d'un état des lieux de la suspicion d'agissements frauduleux et d'en évaluer le manque à gagner éventuel.

La société confirme l'absence d'impact au titre de l'exercice comptable clôturé en 2023. En coordination avec son conseil juridique, une revue légale et judiciaire des travaux d'inspection est en cours de réalisation.

Consciente de la nécessité d'améliorer son dispositif de contrôle interne, la société a pris les mesures nécessaires dans ce sens.

A2 Etat des Dérogations

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
INDICATION DES DEROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

A3 Etat des Changements de Méthodes

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION		
«Au titre de l'exercice 2023, la société a procédé à un changement de traitement comptable relatif à la comptabilisation des frais de recherche engagés pour l'extension de ses réserves minières. Celles-ci sont d'ores avant inscrite en immobilisation incorporelles, au lieu de leur constatation en charges au titre des exercices antérieurs.»	«les frais de recherche et de développement sont portés en immobilisation en recherche et développement du fait de leur total respect des conditions suivantes : a) les projets de recherche et de développement sont individualisés par puits et leur coût est distinctement établi. b) L'entreprise est doté de comptabilité analytique appropriée permettant la répartition dans le temps. c) Chaque projet dispose à la date d'établissement des états de synthèse, de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et financière.»	«Diminution des charges de l'exercice d'un montant de 21 058 192,32 dirhams. Augmentation de la rubrique immobilisations incorporelles d'un montant de 21 058 192,32 dirhams.»
II CHANGEMENT AFFECTANT LES RECLES DE PRESENTATION		

B1 Détail des Non-Valeurs

Compte Principal	Intitulé	Montant
211	FRAIS PRELIMINAIRES	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalable au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
212	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	24 609 772,14
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	237 322,00
2125	Frais d'émission des emprunts	
2128	Autres charges à répartir	24 372 450,14
213	PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	
2130	Primes de remboursements des obligations	
	TOTAL	24 609 772,14

B2 Tableau des Immobilisations autres que Financières

N A T U R E	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	24 609 772,14						24 609 772,14
* Frais préliminaires							
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	24 609 772,14						24 609 772,14
* Primes de remboursement obligations							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	164 935 444,73	14 578 398,15	6 479 794,17				185 993 637,05
* Immobilisation en recherche et développement	154 218 826,24						154 218 826,24
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	10 306 618,49						10 306 618,49
* Fonds commercial	60 000,00						60 000,00
* Autres immobilisations incorporelles	350 000,00	14 578 398,15	6 479 794,17				21 408 192,32
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	982 854 606,74	61 654 514,20	16 881 236,35	12 667 084,49	1 052 878,00	12 667 084,49	1 060 337 479,29
* Terrains	3 123 649,00						3 123 649,00
* Constructions	345 548 447,54	13 292 704,22		10 182 830,16			369 023 981,92
* Installat. techniques, matériel et outillage	271 332 775,53	6 936 572,70		2 484 254,33	1 046 378,00		279 707 224,56
* Matériel de transport	101 520 714,18	130 419,40					101 651 133,58
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	5 002 968,50	788 595,64			6 500,00		5 785 064,14
* Autres immobilisations corporelles							
* Immobilisations corporelles en cours	256 326 051,99	40 506 222,24	16 881 236,35			12 667 084,49	301 046 426,09
TOTAL GENERAL	1 172 399 823,61	76 232 912,35	23 361 030,52	12 667 084,49	1 052 878,00	12 667 084,49	1 270 940 888,48

B2 (bis) Tableau des Amortissements

N A T U R E	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	13 065 726,94	4 585 022,60		17 650 749,54
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	13 065 726,94	4 585 022,60		17 650 749,54
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161 232 729,14	304 971,95		161 537 701,09
* Immobilisation en recherche et développement	153 063 100,57	65 796,00		153 128 896,57
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	8 169 628,57	239 175,95		8 408 804,52
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	589 100 997,90	30 072 856,92	791 284,16	618 382 570,66
* Terrains	67 929,00			67 929,00
* Constructions	258 866 277,21	16 733 616,93		275 599 894,14
* Installations techniques; matériel et outillage	229 458 592,76	11 157 802,85	784 784,16	239 831 611,45
* Matériel de transport	96 582 768,72	1 918 603,68		98 501 372,40
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	4 125 430,21	262 833,46	6 500,00	4 381 763,67
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	763 399 453,98	34 962 851,47	791 284,16	797 571 021,29

B3 Tableau des Plus ou Moins Values sur Cessions ou Retraits d'Immobilisations

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur net d'amortissements	Prix de cession	Plus Values	Moins values
30/06/2023	23312500	381 867,77	286 400,88	95 466,89	700 000,00	604 533,11	0,00
30/06/2023	23312500	377 665,72	283 249,44	94 416,28	700 000,00	605 583,72	0,00
30/06/2023	23321500	143 422,47	107 566,92	35 855,55	700 000,00	664 144,45	0,00
30/06/2023	23321500	143 422,47	107 566,92	35 855,55	700 000,00	664 144,45	0,00
30/11/2023	23550000	6 500,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		1 052 878,43	791 284,16	261 594,27	2 800 000,00	2 538 405,73	0,00

B4 Tableau des Titres de Participation

Raison sociale de la société émettrice	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
SAAP S.A.	5300317	ATELIER MECANIQUE	300.000,00	100,00	100.000,00	0,00	31/12/2023	-5.111.320,80	-116.600,00	0,00
AGUEDAL S.A.R.L.	1000017	SOCIETE IMMOBILIERE	100.000,00	40,00	8.217.560,00	0,00	31/12/2023	-15.881.597,00	-395.000,00	0,00
DAFIR S.A.R.L.	1000019	SOCIETE IMMOBILIERE	4.642.600,00	80,00	3.714.000,00	0,00	31/12/2023	-517.367,21	-30.949,87	0,00
FODERIE PZ S.A.	0	METALLURGIE	63.000.000,00	0,04	12.090.434,00	0,00	31/12/2023	0,00	0,00	0,00
STE DE PORT NEMOURS S.A.	0	PORT	2.000.000,00	7,25	145.000,00	0,00	31/12/2023	0,00	0,00	0,00
MINREX	40469093	RECHERCHE MINIERE	300.000,00	100,00	300.000,00	300.000,00	31/12/2023	-2.036.045,73	-2.120.921,57	0,00
JOINTE VENTURE AMG/CMT (SEP)	0	RECHERCHE MINIERE	91.990.272,00	50,00	49.280.000,00	49.280.000,00	31/12/2023	93.237.921,00	585.815,31	0,00
AUPLATA MINING GROUPE AMG	0	RECHERCHE ET EXPLOITATION MINIERE	2.480.212,31	0,21	99.644.917,28	89.538,85	31/12/2021	76.633.048,64	5.500.559,73	0,00
COMPAGNIE MINIERE DE CUIVRE	53991819	Mines ou minières (Exploitant de mines)	5.000.000,00	100,00	5.000.000,00	5.000.000,00	31/12/2023	4.900.000,00	-100.000,00	0,00
TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION	2222	COMPAGNIE MINIERE	200.000.000,05	100,00	200.000.000,05	200.000.000,05	31/12/2023	184.080.679,01	5.393.982,83	0,00
Total			369.813.084,36	--	378.491.911,33	254.669.538,90	--	335.305.317,91	8.716.886,43	0,00

B5 Tableau des Provisions

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	133 466 594,59		75 307,36					133 541 901,95
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	86 812 655,51	348 158,00		3 795 318,72	7 433 287,00	1 102 258,80	1 609 217,00	80 811 369,43
SOUS TOTAL (A)	220 279 250,10	348 158,00	75 307,36	3 795 318,72	7 433 287,00	1 102 258,80	1 609 217,00	214 353 271,38
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	23 197 365,52	57 600,00						23 254 965,52
5. Autres Provisions pour risques et charge	19 105 313,74		6 791 958,88	45 047 572,32		3 148 327,37		67 796 517,57
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	42 302 679,26	57 600,00	6 791 958,88	45 047 572,32		3 148 327,37		91 051 483,09
TOTAL (A+B)	262 581 929,36	405 758,00	6 867 266,24	48 842 891,04	7 433 287,00	4 250 586,17	1 609 217,00	305 404 754,47

B6 Tableau des Créances

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
De l'Actif Immobilisé	336.119.455,56	336.119.455,56				1.723.433,20	324.695.000,00	
- Prêts immobilisés	324.253.800,20	324.253.800,20					324.250.000,00	
- Autres créances financières	11.865.655,36	11.865.655,36				1.723.433,20	445.000,00	
De l'actif circulant	261.982.582,40		257.634.333,90	4.348.248,50	188.419.218,67	60.101.826,63	15.034.743,48	
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	2.460.999,98		370.685,69	2.090.314,29	139.343,17			
- Clients et comptes rattachés	189.178.153,76		188.279.875,50	898.278,26	188.279.875,50	10.000,00	6.597.494,40	
- Personnel	1.372.356,95		1.372.356,95					
- Etat	59.997.793,63		59.997.793,63			59.963.336,63		
- Comptes d'associés	6.768.988,00		6.768.988,00				6.768.988,00	
- Autres débiteurs	1.459.655,95		100.000,00	1.359.655,95		128.490,00	1.093.400,00	
- Compte de régularisation actif	744.634,13		744.634,13				574.861,08	
T O T A U X	598.102.037,96	336.119.455,56	257.634.333,90	4.348.248,50	188.419.218,67	61.825.259,83	339.729.743,48	

B7 Tableau des Dettes

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT	204 958 076,75	144 761 592,36	60 196 484,39					
- Emprunts obligataires	150 000 000,00	100 000 000,00	50 000 000,00					
- Autres dettes de financement	54 958 076,75	44 761 592,36	10 196 484,39					
DU PASSIF CIRCULANT	105 260 520,78		102 379 421,94	2 881 098,84	17 834 727,58	24 964 244,77	12 021 076,82	
- Fournisseurs et comptes rattachés	64 217 105,99		61 338 639,37	2 878 466,62	17 834 727,58	3 080 366,86	12 021 076,82	
- Clients créditeurs, avances et acomptes								
- Personnel	11 650 169,06		11 650 169,06					
- Organismes sociaux	5 781 750,77		5 781 750,77			5 781 750,77		
- Etat	16 102 127,14		16 102 127,14			16 102 127,14		
- Comptes d'associés	2 632,22		0,00	2 632,22				
- Autres créanciers	2 400 394,62		2 400 394,62					
- Comptes de régularisation - Passif	5 106 340,98		5 106 340,98					
T O T A U X	310 218 597,53	144 761 592,36	162 575 906,33	2 881 098,84	17 834 727,58	24 964 244,77	12 021 076,82	

B8 Tableau des Suretes Réelles Données ou Reçues

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la sureté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2) (3)	V.N.C. de la sureté donnée
Sureté donnée					
Sureté reçue					

B9 Engagements Financiers Recus ou Donnes Hors Operations de Crédit-Bail

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Engagement donné		
Engagement reçu		

B10 Tableau des Biens en Credit-Bail

RUBRIQUES	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amort° du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevanes restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin du contrat	Observations
							A moins d'un an	A plus d'un an		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
location véhicule	01/12/2020	48	238 495,00	48	137 429,75	65 966,28	60 469,09	0,00	2 002,45	
location construction	01/11/2020	120	18 475 518,09	120	4 839 941,34	2 233 819,08	2 233 819,08	13 030 611,30	1 847 551,81	
location véhicule	15/02/2023	48	827 508,02	48	0,00	176 533,28	192 581,76	401 212,00	6 895,90	
Total			19 541 521,11	--	4 977 371,09	2 476 318,64	2 486 869,93	13 431 823,30	1 856 450,16	--

B11 Détail des Postes du C.P.C.

	DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CHARGES D'EXPLOITATION		
	611 - Achats revendus de marchandises		
611	* Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises (±)		
	Total		
	612 - Achats consommés de matières et fournitures	155 086 423,72	153 827 482,95
	* Achat de matières premières		
	*Variation des stocks de matières premières (+/-)		
612	* Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	74 341 209,94	70 636 289,05
	Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	4 290 234,59	1 005 371,54
	* Achats non stockés de matières et de fournitures	34 705 352,82	33 496 712,91
	* Achats de travaux, études et prestations de services	41 749 626,37	48 689 109,45
	Total	155 086 423,72	153 827 482,95
	613/614 - *Autres charges externes	53 361 521,62	55 457 363,19
	* Locations et charges locatives	255 521,30	77 400,04
	* Redevances de crédit-bail	2 476 318,64	2 470 442,54
	* Entretien et réparations	13 232 120,69	16 382 284,97
	* Primes d'assurances	1 171 285,60	965 334,53
613/614	* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	9 781 404,25	8 562 888,52
	* Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 483 443,47	6 668 088,98
	* Redevances pour brevets, marques, droits.....	28 333,31	13 775,37
	* Transports	14 830 482,91	14 953 932,67
	* Déplacements, missions et réceptions	3 539 342,43	3 186 749,76
	* Reste du poste des autres charges externes	2 563 269,02	2 176 465,81
	Total	53 361 521,62	55 457 363,19
	617 - * Charges de personnel	68 930 663,83	58 938 197,79
	* Rémunération du personnel	49 554 685,17	40 857 132,67
617	* Charges sociales	16 433 487,73	14 066 862,32
	* Reste du poste des charges de personnel	2 942 490,93	4 014 202,80
	Total	68 930 663,83	58 938 197,79
	618 - Autres charges d'exploitation	10 400 000,04	10 400 000,04
	* Jetons de présence	10 400 000,04	10 400 000,04
618	* Pertes sur créances irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
	Total	10 400 000,04	10 400 000,04
	CHARGES FINANCIERES		5 558 380,61
	638 *Autres charges financières		5 558 380,61
638	* Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		5 558 380,61
	* Reste du poste des autres charges financières		
	TOTAL		5 558 380,61
	CHARGES NON COURANTES	17 643 749,66	13 005 531,08
	658 - Autres charges non courantes	17 643 749,66	13 005 531,08
	* Pénalités sur marchés et débits		
658	* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	15 635 877,08	12 127 425,72
	* Pénalités et amendes fiscales et pénales	1 507 872,58	878 105,36
	* Créances devenues irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges non courantes	500 000,00	
	Total	17 643 749,66	13 005 531,08

B11(bis) Détail des Postes du C.P.C. (suite)

	DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
	711 - Ventes de marchandises		
	Ventes de marchandises au Maroc		
	Ventes de marchandises à l'étranger		
	Reste du poste des ventes de marchandises		
	Total		
	712 - Ventes de biens et services produits	592 047 531,52	591 886 291,27
	Ventes de biens au Maroc		
	Ventes de biens à l'étranger	578 772 052,55	568 882 317,41
	Ventes des services au Maroc	3 875 971,15	2 400 449,58
	Ventes des services à l'étranger		
	Redevances pour brevets, marques, droits..		
	Reste du poste des ventes et services produits	9 399 507,82	20 603 524,28
	Total	592 047 531,52	591 886 291,27
	713 - Variation des stocks de produits	-898 122,62	-4 381 723,87
	Variation des stocks des biens produits (+/-)	-1 340 938,33	-3 752 509,16
	Variation des stocks des services produits (+/-)		
	Variation des stocks des produits en cours (+/-)	442 815,71	-629 214,71
	Total	-898 122,62	-4 381 723,87
	718 - Autres produits d'exploitation		
	Jetons de présence reçus		
	Reste du poste des produits divers		
	Total		
	719 - Reprises d'exploitation transferts de charges	11 538 291,40	2 444 779,00
	Reprises	7 433 287,00	2 444 779,00
	Transferts de charges	4 105 004,40	
	Total	11 538 291,40	2 444 779,00
	738 - PRODUITS FINANCIERS		
	Intérêts et autres produits financiers	14 665 017,11	14 945 915,10
	Intérêts et produits assimilés	13 828 333,30	13 750 000,00
	Revenus des créances rattachées à des participations		
	Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	836 683,81	975 415,08
	Reste du poste intérêts et autres produits financiers		220 500,02
	Total	14 665 017,11	14 945 915,10

B12 Passage du Résultat Net Comptable au Résultat Net Fiscal

INTITULES	MONTANT (+)	MONTANT (-)
I. RESULTAT NET COMPTABLE		
Bénéfice net	162 661 665,69	
Perte nette		
II. REINTEGRATIONS FISCALES	128 233 800,10	
REINTEGRATIONS FISCALES COURANTES	67 586 203,13	
Amortissements vehicules de tourisme	54 736,60	
Provision indemnité de départ a la retraite	348 158,00	
Provision maladie professionnelle		
Provision pour depreciation creances filiales	57 600,00	
Provision pour deprecison des titres amg	75 307,36	
Is annee 2023	67 029 525,00	
Charges exercices antérieurs		
Ecart de conversion passif	1 259,05	
Charges exercices antérieurs	19 617,12	
REINTEGRATIONS FISCALES NON COURANTES	60 647 596,97	
Provision charge environnement	999 999,96	
Provision rejets tva	47 572,32	
Contribution sociale de solidarite sur les benefices	14 465 766,00	
Taxe habitation touissit	115 411,08	
Penalite et amendes	18 847,61	
Provision office de change	45 000 000,00	
III. DEDUCTIONS FISCALES		15 111 961,24
Deductions fiscales courantes		13 502 744,24
Revenus des titres de participation		28 975,00
Reprise sur provision indemnité de départ a la retraite		
Ecart de coversion passif 2022		6 040 482,24
Reprise provision maladie professionnelle		7 433 287,00
Deductions fiscales non courantes		1 609 217,00
Reprise sur provision environnement		1 054 700,00
Reprise provision maladie retraite cadres		554 517,00
TOTAL	290 895 465,79	15 111 961,24
IV. RESULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1> T2 (A)	275 783 504,55	
Déficit brut fiscal si T2> T1 (B)		
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C) (OU)	275 783 504,55	
. Déficit net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		

B13 Détermination du Résultat Courant Apres Impots

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après C.P.C (+/-)	291 196 577,45
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	67 586 203,13
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	13 502 744,24
Résultat courant théoriquement imposable (=)	345 280 036,34
Impôt théorique sur résultat courant (-)	70.772.040,00
Résultat courant après impôts (=)	220.424.537,45

B14 Détail de La Taxe sur La Valeur Ajoutée

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T.V.A de l'exercice	Solde fin d'exercice
	(1)	(2)	(3)	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	12 071 684,58	7 847 330,07	5 798 884,00	14 120 130,65
B. T.V.A. Récupérable	9 145 252,72	46 207 560,34	44 007 959,87	11 344 853,19
sur charges	8 422 155,06	31 378 861,80	30 631 102,84	9 169 914,02
sur immobilisations	723 097,66	14 828 698,54	13 376 857,03	2 174 939,17
C. T.V.A. dûe ou crédit de T.V.A = (A - B)	2 926 431,86	-38 360 230,27	-38 209 075,87	2 775 277,46

B15 PASSIF EVENTUEL

PASSIF EVENTUEL

Les déclarations fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'impôt sur le Revenu (IR) et des droits d'enregistrement et de timbre (DE) des exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.

Les déclarations au titre de la CNSS des exercices 2020 à 2023, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.

Le non rapatriement à temps de créances anciennes nées sur l'étranger peut être source de passifs éventuels.

En relation avec le contentieux en cours opposant la société à l'Office des Changes et l'Administration des Douanes, provisionné dans les comptes CMT en 2022 à hauteur de 10 MMAD, Début 2024, Monsieur le Procureur du Roi, après enquête et instruction du dossier, a retenu une opération pouvant présenter un caractère irrégulier à hauteur de 5 MMAD.

Toutefois, en janvier 2024, le parquet, à la demande expresse de l'Administration des Douanes, qui a déjà opéré à une saisie conservatoire sur le fonds de commerce de la société, a ordonné le déclassement des opérations précédemment classées et a transmis le dossier en l'état au Tribunal de première instance en vue d'introduire une nouvelle instruction du dossier.

En concertation avec les conseillers juridique de la CMT, il a été décidé de doter une provision comptable complémentaire de 45 millions de dirhams au titre de l'exercice 2023, portant ainsi le total de la dotation couvrant le risque inhérent à ce contrôle à un montant de 55 millions de dirhams, égale à l'offre proposée par la CMT pour un éminent dénouement de cette affaire.

La Compagnie minière de Touissit a reçu un courrier de l'office des changes l'informant d'un défaut de rapatriement partiel du chiffre d'affaires à l'export. La CMT a fourni toutes les informations pour justifier ce retard de rapatriement et a pris les mesures nécessaires pour régulariser cette situation.

C1 Capital Social

Principaux associés		Ident. Fiscal	N° C.N.I.	N° C.E.	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nomin. de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
Nom, prénom	Associés					Ex. N - 1	Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
OSEAD MINING MAROC	OSEAD MINING MAROC	1106451			88-90, Rue Larbi DOGHMI 3ème étage – 20000 CASABLANCA	622690	622685	100	62 268 500,00	62 268 500,00	62 268 500,00
Flottant à la bourse de Casablanca	Flottant à la bourse de Casablanca	000000			Bourse de Casablanca	1058528	1058528	100	105 852 800,00	105 852 800,00	105 852 800,00
M. LUC GERARD	M. LUC GERARD			EP993707	CR2 N° 111-70 BOGOTA D.C. COLOMBIA	5	5	100	500,00	500,00	500,00
AUPLATA MINING GROUP	AUPLATA MINING GROUP	2222			ZONE INDUSTRIELLE DEGRAD CANNES 97354 REMIRE-MONTJOLY France	5	5	100	500,00	500,00	500,00
M. Mohamed OURRIBAN			I124165		Lotissement Al Khalil - Askejour n° 13 L'Mhamid	5	5	100	500,00	500,00	500,00
M. Amin ABRAK			L180591		N° 37, Rue Ifrane Hay Essalam Casablanca	5	5	100	500,00	500,00	500,00
Total						1681238	1681233	--	168 123 300,00	168 123 300,00	168 123 300,00

C2 Tableau d'Affectation des Résultats Intervenues au cours de l'Exercice

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS		MONTANT
Décision du	27/06/2023				
Report à nouveau		19.462.868,57	Réserve légale		
Résultats nets en instance d'affectation			Tantièmes		
Résultat net de l'exercice		205.072.961,63	Dividendes	100.873.980,00	
Prélèvements sur les réserves			Autres affectations		
Autres prélèvements			Report à nouveau	123.661.850,20	
TOTAL A		224.535.830,20	TOTAL B	224.535.830,20	

C3 Résultats et autres Eléments Caractéristiques de l'Entreprise au cours des Trois Derniers Exercices

Nature des Indications	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	574 087 469,49	635 734 414,00	702 107 122,29
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	462 094 033,89	591 886 291,27	592 047 531,52
2. Résultat avant impôts	197 515 903,45	265 017 696,63	229 691 190,69
3. Impôts sur les résultats	42 869 893,00	59 944 735,00	67 029 525,00
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent	201 747 960,00	147 948 504,00	100 873 980,00
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	41 717 692,12	48 415 198,57	152 614 180,20
RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	91,98	121,98	123,59
Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent	120,00	88,00	60,00
PERSONNEL			
Montant des salaires bruts de l'exercice	30 668 689,25	40 857 132,67	49 554 685,17
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	374	378	385

C4 Tableau des Opérations en Devises Comptabilisées pendant l'Exercice

Nature	Entrée Contre Valeur en Dirhams	Sortie Contre Valeur en Dirhams
- Financement permanent		
- Immobilisations brutes		2 531 889,32
- Rentrées sur immobilisations		
- Remboursement des dettes de financement		22 069 000
Produits	572 586 894,31	
Produits d'exploitation	572 586 894,31	
Charges		32 383 760,3
Charges d'exploitation		31 846 476,92
Charges financières		537 283,38
TOTAL DES ENTREES	572 586 894,31	
TOTAL DES SORTIES		56 984 649,62
BALANCE DEVICES		515 602 244,69
TOTAL (EGALITE)	572 586 894,31	572 586 894,31

C5 Datations Et Événements Postérieurs

Date de clôture(1) 31/12/2023

Date d'établissement des états de synthèse (2) 29/03/2024

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délais réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

"EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE
ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION DES ETATS DE SYNTHESE"

INDICATION DES EVENEMENTS

Evenements favorables

Evenements dé-favorables

Comptes Consolidés

ACTIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN ACTIF		
(En dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	24 455 936	3 702 716
Dont Écarts d'acquisition		
Immobilisations corporelles	458 278 043	410 404 952
Immobilisations financières	510 578 444	458 363 555
Titres mis en équivalence	46 618 960	47 085 470
Actif immobilisé	1 039 931 384	919 556 693
Stocks et en-cours	41 230 203	46 418 560
Clients et comptes rattachés	188 416 354	74 134 699
Autres créances et comptes de régularisation	128 592 090	182 034 804
Dont Impôts différés Actif	59 476 363	65 732 783
Valeurs mobilières de placement		1 423 763
Disponibilités	166 413 278	202 631 160
ACTIF CIRCULANT	524 651 925	506 642 986
TOTAL ACTIF	1 564 583 309	1 426 199 678

PASSIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN PASSIF		
(En dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Capital	168 123 300	168 123 300
Primes liées au capital	225 666 999	225 666 999
Écart de réévaluation		
Réserves	178 857 843	61 114 206
Résultat net (Part du groupe)	158 633 067	240 690 718
Capitaux propres (Part du groupe)	731 281 209	695 595 223
Intérêts minoritaires	(103 473)	(97 283)
Autres fonds propres		
Total des capitaux propres	731 177 736	695 497 939
Écart d'acquisition passif		
Provisions pour risques et charges	152 332 567	111 922 022
Provisions	152 332 567	111 922 022
Dettes financières	441 928 544	502 054 182
Fournisseurs et comptes rattachés	64 440 633	49 178 571
Autres dettes et comptes de régularisation	174 703 828	67 546 964
Dont Impôts différés Passif	0	(0)
Dettes	681 073 006	618 779 717
Compte de liaison Titres - Écart d'acquisition		
Total Passif	1 564 583 309	1 426 199 678

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

(En dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	591 913 932	591 852 691
Autres produits d'exploitation	34 001 199	12 738 027
Produits d'exploitation	625 915 131	604 590 718
Achats consommés	(155 187 946)	(153 931 184)
Charges externes	(63 681 230)	(63 522 298)
Impôts et taxes	(714 458)	(600 108)
Charges de personnel	(68 930 664)	(58 938 198)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(31 905 119)	(31 848 563)
Opérations en commun		
Charges d'exploitation	(320 419 417)	(308 840 352)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat d'exploitation)		
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat d'exploitation)		
Résultat d'exploitation avant dotations aux provisions EA	305 495 714	295 750 366
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	305 495 714	295 750 366
Produits financiers	25 195 092	29 368 811
Charges financières	(37 295 455)	(27 560 267)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat financier)		
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat financier)		
Résultat financier	(12 100 363)	1 808 544
Produits exceptionnels	5 242 848	3 317 865
Charges exceptionnelles	(66 851 079)	(25 383 571)
Résultat exceptionnel	(61 608 231)	(22 065 706)
Impôts sur les résultats	(73 295 150)	(32 302 889)
Résultat net des entreprises intégrées	158 491 969	243 190 315
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	134 908	(2 505 934)
Résultat net de l'ensemble consolidé	158 626 877	240 684 381
Intérêts minoritaires	(6 190)	(6 337)
Résultat net (part du groupe)	158 633 067	240 690 718
Résultat net (Part du groupe)	158 633 067	240 690 718

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net total des entités consolidées	158 626 877	240 684 381
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	71 781 649	38 559 909
Variation de l'impôt différé	6 256 625	(27 650 846)
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	4 938 223	(7 880 035)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(2 465 741)	(313 774)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	(134 908)	2 505 934
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	67 113	
Marge brute d'autofinancement	239 069 838	245 905 569
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(12 526 782)	68 104 764
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'EXPLOITATION (I)	226 543 056	314 010 332
Acquisitions d'immobilisations	(285 337 315)	(293 438 138)
Cessions d'immobilisations	2 800 000	338 450
Réduction des autres immobilisations financières		
Incidence des variations de périmètre	200 000 000	
Variation nette des placements à court terme		
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(82 537 315)	(293 099 688)
Émissions d'emprunts	966 074	3 554 217
Remboursements d'emprunts	(82 842 395)	(103 878 702)
Variations des subventions d'investissements		
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère	(100 873 980)	(147 948 504)
Augmentations / réductions de capital		
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
FLUX NET DE TRÉSO. GÉNÉRÉ PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)	(182 750 302)	(248 272 989)
Variation de change sur la trésorerie (IV)	(20 855 406)	
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	(20 855 406)	
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(59 599 967)	(227 362 345)
Trésorerie : ouverture	4 054 913	231 417 257
Trésorerie : ouverture	4 054 913	231 417 257
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	(55 545 054)	4 054 913

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Variation de la situation nette individuelle	Ouverture	Affectation du résultat N-1	Distribution/ brut versé	Var. de capital en numéraire et souscrip	Résultat	Autres augmentations et diminutions	JV & actualisation	Reclass. chgt de méthode	Ecart de conversion/ effet de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Capitaux propres sociaux en devise de consolidation	626 395 600		(100 873 980)	5 000 000	165 877 992				(22 832 104)	294 170 906	0	967 738 414
Total des écritures d'éliminations	(5 503 563)				(1 454 201)							(6 957 764)
Total des écritures de retraitements	820 868				482 018	(584)						1 302 302
Total des impacts de fiscalité différée	65 732 783				(6 256 625)	205						59 476 363
Total des écritures de retraitements IAS												
Capitaux propres retraités	687 445 689		(100 873 980)	5 000 000	158 649 185	(379)			(22 832 104)	294 170 906	0	1 021 559 316
Elimination des écarts de conv. & prov. de change												
Reclassement automatique de consolidation												
Elimination des provisions intra groupes	1 254 822				33 600							1 288 422
Elimination des provisions intra groupes (Titres)	12 031 560											12 031 560
Elimination des +/- value de cession interne												
Elimination des marges internes sur stocks												
Elimination des dividendes des entités consolidées												
Quote-part CP après éli. des opérations internes	700 732 071		(100 873 980)	5 000 000	158 682 785	(379)			(22 832 104)	294 170 906	0	1 034 879 298
Annulation quote-part HG sur Proportionnelles												
Ecart d'acquisition net												
Annulation du social pour les MEE	15 486 597				(190 815)				1 518 800	(94 170 905)		(77 356 324)
Calcul des MEE	(6 194 639)				134 908				(759 400)	47 085 453		40 266 322
Elimination des titres chez les mères	(12 331 560)			(5 000 000)		(49 280 000)		(200 000 000)				(266 611 560)
Total des capitaux propres	697 692 469		(100 873 980)		158 626 877	(49 280 379)		(200 000 000)	(22 072 704)	247 085 453	0	731 177 736
Intérêts minoritaires	(97 283)				(6 190)							(103 473)
Capitaux propres groupe	697 789 753		(100 873 980)		158 633 067	(49 280 379)		(200 000 000)	(22 072 704)	247 085 453	0	731 281 209
Total capitaux propres part groupe - Consolidé	697 789 753		(100 873 980)		158 633 067	(49 280 379)		(200 000 000)	(22 072 704)	247 085 453	0	731 281 209
Intérêts minoritaires pris en charge par le groupe	(2 194 530)					2 194 530						
Intérêts minoritaires pris en charge par le groupe												
Capitaux propres groupe après ret. des minoritaires	695 595 223		(100 873 980)		158 633 067	(47 085 850)		(200 000 000)	(22 072 704)	247 085 453	0	731 281 209

1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de la Compagnie Minière de Touissit sont établis conformément aux Normes Marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité en l'occurrence dans l'avis n°5.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés DAFIR, SAAP, TIC, MINREX et CMC sur lesquelles la Compagnie Minière de TOUISSIT exerce un contrôle exclusif ainsi que la société AGUEDAL et la joint-venture entre CMT et Auplata Mining Groupe (AMG), misent en équivalence.

Société	% de contrôle	% intérêt	Méthode d'intégration
SAAP	100%	100%	Intégration Globale
MINREX	100%	100%	Intégration Globale
DAFIR	80%	80%	Intégration Globale
AGUEDAL	40%	40%	Mise en équivalence
JOINT-VENTURE CMT/AMG	50%	50%	Mise en équivalence
TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION (TIC)	100%	100%	Intégration Globale
COMPAGNIE MIINIÈRE DE CUIVRE	100%	100%	Intégration Globale

3. METHODES DE CONSOLIDATION

Les entités contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence.

4. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

La consolidation est réalisée à partir des comptes sociaux retraités selon les Normes Marocaines. Ces retraitements portent notamment sur :

- Les opérations internes ;
- Les actifs en non-valeur ;
- Les impôts différés ;
- Les écarts de conversion ;
- Crédit-bail.

5. COMPARABILITE DES COMPTES

Les données comparatives ont été retraitées et présentées selon les mêmes normes.

Aucun changement n'est à relever.

6. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Suspicion d'agissement frauduleux

La société a, dans un premier temps, recueilli des témoignages lui permettant d'entamer une investigation quant à l'existence d'agissements frauduleux réalisés au sein de l'entreprise.

La Compagnie est en phase de réalisation d'un état des lieux de la suspicion d'agissements frauduleux et d'en évaluer le manque à gagner éventuel.

La société confirme l'absence d'impact au titre de l'exercice comptable clôturé en 2023. En coordination avec son conseil juridique, une revue légale et judiciaire des travaux d'inspection est en cours de réalisation.

Consciente de la nécessité d'améliorer son dispositif de contrôle interne, la société a pris les mesures nécessaires dans ce sens.

7. PASSIF EVENTUEL

En relation avec le contentieux en cours opposant la société à l'Office des Changes et l'Administration des Douanes, provisionné dans les comptes CMT en 2022 à hauteur de 10 MMAD, Début 2024, Monsieur le Procureur du Roi, après enquête et instruction du dossier, a retenu une opération pouvant présenter un caractère irrégulier à hauteur de 5 MMAD.

Toutefois, en janvier 2024, le parquet, à la demande expresse de l'Administration des Douanes, qui a déjà opéré à une saisie conservatoire sur le fonds de commerce de la société, a ordonné le déclassement des opérations précédemment classées et a transmis le dossier en l'état au Tribunal de première instance en vue d'introduire une nouvelle instruction du dossier.

En concertation avec les conseillers juridique de la CMT, il a été décidé de doter une provision comptable complémentaire de 45 millions de dirhams au titre de l'exercice 2023, portant ainsi le total de la dotation couvrant le risque inhérent à ce contrôle à un montant de 55 millions de dirhams, égale à l'offre proposée par la CMT pour un éminent dénouement de cette affaire.

La Compagnie minière de Touissit a reçu un courrier de l'office des changes l'informant d'un défaut de rapatriement partiel du chiffre d'affaires à l'export. La CMT a fourni toutes les informations pour justifier ce retard de rapatriement et a pris les mesures nécessaires pour régulariser cette situation.

8. ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Au titre de l'exercice 2023, la société a procédé à un changement de traitement comptable relatif à la comptabilisation des frais de recherche engagés pour l'extension de ses réserves minières.

Celles-ci sont d'ores avant inscrite en immobilisation incorporelles, au lieu de leur constatation en charges au titre des exercices antérieurs.

Les frais de recherche et de développement sont portés en immobilisation en recherche et développement du fait de leur total respect des conditions suivantes :

- les projets de recherche et de développement sont individualisés par puits et leur coût est distinctement établi.
- L'entreprise est dotée de comptabilité analytique appropriée permettant la répartition dans le temps.
- Chaque projet dispose à la date d'établissement des états de synthèse, de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et financière.

Diminution des charges de l'exercice d'un montant de 21 058 192,32 dirhams.

Augmentation de la rubrique immobilisations incorporelles d'un montant de 21 058 192,32 dirhams.

Rapport des commissaires aux comptes



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire III - 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca



Coopers Audit
83, Avenue Hassan II
20 100 Casablanca

Aux Actionnaires de

COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.

89-90 rue Larbi Doghmi 3ème étage
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023**

Audit des états de synthèse consolidés

Opinion avec réserves

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la Compagnie Minière de Touissit (CMT) S.A, et de ses filiales (« le groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **MMAD 731,3** dont un bénéfice net consolidé de **MMAD 158,6**.

Sous réserve de l'incidence des situations **1 et 2** décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1-** Comme mentionné au niveau de la note 7 des notes annexes aux états consolidés, la société CMT a fait l'objet, en 2022, d'un contrôle de l'Office des Changes au titre des exercices 2012 à 2022. À l'issue de ce contrôle, l'Office des Changes a notifié des infractions à la société CMT que celle-ci a contesté.

Le processus judiciaire de ce contentieux est toujours en cours. A ce titre, la société CMT a comptabilisé une provision forfaitaire au 31 décembre 2023.

À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les modalités d'estimation de cette provision ni sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse consolidés de la société CMT au 31 décembre 2023.

- 2-** Comme mentionné au niveau de la note 7 des notes annexes aux états consolidés, à l'issue d'un nouveau contrôle de l'Office des Changes, la société CMT a été notifiée en février 2024 d'une infraction relative au non-rapatriement et encaissement à l'étranger du produit partiel des exportations de minerais. Selon le management,




des discussions sont en cours avec l'Office des Changes pour dénouer ce nouveau contrôle.

Au 31 décembre 2023, le solde de la créance sur le client de la société CMT s'élève à 182 MMAD (18 MUSD). L'exploitation de la confirmation de solde reçue de ce client a mis en évidence un écart de l'ordre de 13,7 MUSD en majoration du solde comptable au 31 décembre 2023. Selon le management, l'écart correspond à des transferts effectués par erreur par ce client à une filiale étrangère de la société CMT et pour lesquels les modalités de rapatriement sont en cours de discussion.

A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels de ces situations sur les états de synthèse consolidés de la société CMT au 31 décembre 2023.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Observations

Nous attirons l'attention sur les notes 6 et 8 des notes annexes aux états consolidés, relatives respectivement aux événements significatifs de l'exercice et à l'état des changements de méthodes.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p>Evaluation des titres mis en équivalence</p> <p>Au 31 décembre 2023, les titres mis en équivalence s'élèvent à MMAD 46,6.</p> <p>Conformément aux règles de consolidation en vigueur, la mise en équivalence consiste à substituer la valeur comptable des titres détenus par la quote-part des capitaux propres retraités y compris le résultat de l'exercice. Dès lors que des changements significatifs défavorables sont survenus par rapport aux objectifs initialement fixés à la date d'acquisition des titres, un test sur la</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres mis en équivalence ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres mis en équivalence et de l'écart d'acquisition, le cas échéant ;

Deloitte**COOPERS AUDIT**

<p>valeur recouvrable des titres mis en équivalence est effectué.</p> <p>La valeur recouvrable des titres mis en équivalence par le Groupe correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la base des jugements et estimations de la part du management.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres mis en équivalence comme un point clé de l'audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier, sur la base des méthodes appropriées, l'exactitude des calculs effectués par la société, - Vérifier le caractère recouvrable des créances éventuellement rattachées à ces titres au regard des informations disponibles.
<p>Evaluation des autres provisions pour risques et charges</p> <p>Les Provisions pour risques et charges pour un montant de 152,3 millions de dirhams au 31 décembre 2023, comprennent des « autres provisions pour risques et charges » pour un montant de 67,8 millions de dirhams. L'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou non d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux).</p> <p>Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des autres provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces autres provisions sur la base d'entretiens avec la Direction de la société.</p> <p>Nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'estimation des provisions constituées ; • Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseillers juridiques de la société, en lien avec les principaux risques et litiges ; • Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Deloitte**COOPERS AUDIT**

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la

Deloitte.

COOPERS AUDIT

direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes


Deloitte Audit



Deloitte Audit
Ed Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Juvier 2, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 14
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina Bensouda-Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc S.A



COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 • Fax: 0522 27 47 34

Hicham CHERKAOUI
Associé

Deloitte

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire III – 3^{ème} étage
La Marina – Casablanca

COOPERS AUDIT

Coopers Audit
83, Avenue Hassan II
20 100 Casablanca

Aux Actionnaires de

COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.

89-90 rue Larbi Doghmi 3ème étage
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023**

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserves

Messieurs,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **709 066 144,89** dirhams y compris un bénéfice net de **162 661 665,69** dirhams.

Sous réserve de l'incidence des situations **1 et 2** décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A** au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserves

- Comme mentionné au niveau de l'état B15 de l'ETIC, la société CMT a fait l'objet, en 2022, d'un contrôle de l'Office des Changes au titre des exercices 2012 à 2022. À l'issue de ce contrôle, l'Office des Changes a notifié des infractions à la société CMT que celle-ci a contesté.
Le processus judiciaire de ce contentieux est toujours en cours. A ce titre, la société CMT a comptabilisé une provision forfaitaire au 31 décembre 2023.
À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les modalités d'estimation de cette provision ni sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse de la société CMT au 31 décembre 2023.
- Comme mentionné au niveau des états B15 et C5 de l'ETIC, à l'issue d'un nouveau contrôle de l'Office des Changes, la société CMT a été notifiée en février 2024 d'une infraction relative au non-rapatriement et encaissement à l'étranger du produit partiel des exportations de minerais. Selon le management, des discussions sont en cours avec l'Office des Changes pour dénouer ce nouveau contrôle.

Deloitte

COOPERS AUDIT

Au 31 décembre 2023, le solde de la créance sur le client de la société CMT s'élève à 182 MMAD (18 MUSD). L'exploitation de la confirmation de solde reçue de ce client a mis en évidence un écart de l'ordre de 13,7 MUSD en majoration du solde comptable au 31 décembre 2023. Selon le management, l'écart correspond à des transferts effectués par erreur par ce client à une filiale étrangère de la société CMT et pour lesquels les modalités de rapatriement sont en cours de discussion.

A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels de ces situations sur les états de synthèse de la société CMT au 31 décembre 2023.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Observations

Nous attirons l'attention sur :

- L'Etat A3 de l'ETIC, relatif aux changements de méthodes ;
- L'Etat A1 Bis de l'ETIC, relatif aux événements significatifs de l'exercice.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p>Evaluation des titres de participation</p> <p>Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan pour un montant brut de 378,5 millions de dirhams, dépréciés à hauteur de 123,9 millions de dirhams.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. A la clôture, ils sont évalués au plus faible entre leur valeur comptable et leur valeur actuelle.</p> <p>Dans la détermination de la valeur actuelle ou d'utilité, il est notamment tenu compte des perspectives de rentabilité des titres, de</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres de participations et aussi des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres de participation, • Vérifier, sur la base des méthodes appropriées l'exactitude des calculs effectués par la société, • Examiner sur la base des analyses obtenues, l'existence éventuelle de

Deloitte**COOPERS AUDIT**

<p>la conjoncture économique des capitaux propres réels de la société contrôlée, des effets de complémentarité technique, commerciale ou économique susceptibles de résulter de la participation selon le niveau de celle-ci.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<p>risque additionnel non provisionné lié à ces actifs.</p> <p>-</p>
<p>Evaluation des autres provisions pour risques et charges</p> <p>Au 31 décembre 2023, les autres provisions pour risques et charges s'élèvent à un montant de 67,8 millions de dirhams. L'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou non d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux).</p> <p>Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des autres provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions sur la base d'entretiens avec la Direction de la société.</p> <p>Nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'estimation des provisions constituées ; • Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseillers juridiques de la société, en lien avec les principaux risques et litiges ; • Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Deloitte**COOPERS AUDIT**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société. Leur sincérité et leur concordance avec les états de

Deloitte.

COOPERS AUDIT

synthèse de la société appellent, de notre part, les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

A l'issue des autres vérifications spécifiques imposées par la loi, nous portons à votre connaissance que des conventions réglementées, décrites dans notre rapport spécial, n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la société CMT S.A a procédé au cours de l'exercice 2023 à :

- La création de la société **TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION** pour un capital de MMAD 200, détenue à 100% par CMT S.A.
- La création de la société **COMPAGNIE MINIERE DE CUIVRE** pour un capital de MMAD 5, détenue à 100% par CMT S.A.

Casablanca, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment "C", Niveau 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina Bensouda-Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc S.A



COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Hicham CHERKAOUI
Associé

Deloitte

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C- Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina - Casablanca

Aux actionnaires de la société
COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT S.A.
88-90 Rue Larbi DOGHMI 3ème étage,
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE : CONVENTIONS NON PREALABLEMENT AUTORISEES PAR VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

1.1. Convention d'assistance technique entre CMT et COMPAGNIE MINIERE DU CUIVRE « CMC » :

Personnes concernées :

- M. Luc GERARD NYAFE (Président Directeur Général de CMT S.A. et Président Directeur Général de CMC S.A.).
- La société CMC est filiale à 100% de CMT.

Nature et objet de la convention :

- La convention porte sur l'assistance technique en matière de gestion, d'administration et dans différents domaines opérationnels et techniques dans le secteur minier, assistance assurée par CMT au profit de CMC.

Modalités de rémunération :

- Redevance annuelle de 300.000 MAD HT.

COOPERS AUDIT

Coopers Audit
83, avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

Deloitte

COOPERS AUDIT

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2023 : 100.000 MAD (HT).

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Aucun montant n'a été encaissé au titre de cette convention. Le solde de la créance au 31 décembre 2023 s'élève à 100 KMAD (HT).

1.2. Convention d'assistance technique entre CMT et TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION :

Personnes concernées

- TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION est filiale à 100% de CMT.
- M. Luc GERARD NYAFE, (Président Directeur Général de CMT S.A. et Administrateur TIC

Nature et objet de la convention

- La convention porte sur l'assistance technique en matière de gestion, d'administration et dans différents domaines opérationnels et techniques dans le secteur minier, assistance assurée par CMT au profit de TIC.

Modalités de rémunération :

- L'assistance est faite gratuitement.

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2023 : 0 MAD (HT).

1.3. Convention d'assistance technique entre CMT et MINREX :

Personnes concernées

- M. Luc GERARD NYAFE (Président Directeur Général de CMT S.A. et administrateur à MINREX S.A.).
- M. Dominique MUSSY (représentant permanent d'AMG administrateur personne morale au sein de CMT et administrateur de MINREX).
- La société MINREX est filiale de CMT à 100%.

Nature et objet de la convention

- La convention porte sur l'assistance technique en matière de gestion, d'administration et dans différents domaines opérationnels et techniques dans le secteur minier, assistance assurée par CMT au profit de MINREX.

Modalités de rémunération :

- L'assistance est faite gratuitement.

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2023 : 0 MAD (HT).

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 0 MAD (HT).

Deloitte

COOPERS AUDIT

1.4. Convention d'assistance technique entre CMT et OSEAD MAROC MINING S.A. (OMM) :

Personnes concernées

- M. Luc GERARD NYAFE (Président Directeur Général de CMT S.A. et Président Directeur Général d'OMM S.A.) ;
- M. German CHAPARRO (Administrateur de CMT S.A. et Administrateur d'OMM S.A.).

Nature et objet de la convention

- La convention porte sur l'assistance technique en matière de gestion, d'administration et dans différents domaines opérationnels et techniques dans le secteur minier, assistance assurée par CMT au profit de OMM.

Modalités de rémunération :

- Redevance annuelle de 24.000 MAD HT.

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2023 : 0 MAD (HT).

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Aucun montant n'a été encaissé au titre de cette convention.

1.5. Convention de refacturation entre CMT et Auplata Mining Group « AMG » S.A :

Personnes concernées

- M. Luc GERARD NYAFE (Président Directeur Général de CMT S.A. et Président Directeur Général de AMG S.A.) ;
- Auplata Mining Group S.A. (détenant une participation indirecte de 37,04% dans CMT S.A. par le biais du fond OSEAD) représentée par M. Dominique MUSSY ;
- M. Ramon CARASCO (Administrateur de CMT S.A. et AMG S.A.).

Nature et objet de la convention

- La convention porte sur la refacturation faite par CMT sur le compte AMG en relation avec la prise en charge de la quote-part de la masse salariale du personnel dédié aux activités groupe.

Modalités de rémunération :

- La refacturation se fait à l'identique de la charge constatée au niveau de CMT augmentée d'une marge de 10%.

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2023 : 3.85.971,16 MAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice. Le solde de la créance au 31 décembre 2023 s'élève à 6.336 KMAD.

Deloitte

COOPERS AUDIT

1.6. Convention de compte courant d'actionnaire avec MINREX :

Personnes concernées

- M. Luc GERARD NYAFE (Président Directeur Général de CMT S.A. et administrateur à MINREX S.A.).
- M. Dominique MUSSY (représentant permanent d'AMG administrateur personne morale au sein de CMT et administrateur de MINREX S.A.).

Objet de la convention

La convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités, selon lesquelles CMT consent une avance en compte courant à la Société MINREX, La Convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. Cette convention sera autorisée par le Conseil d'Administration des deux sociétés.

Modalités de rémunération :

- L'avance en compte courant est productive d'intérêt au taux 5 %.
- Une avance en compte courant a été consentie par CMT en date du 1er avril 2023 et plafonnée à 5.000.000 MAD.

Solde de l'avance au 31 décembre 2023 : 2.600.000 MAD.

Intérêts comptabilisés en produits au 31 décembre 2023 : 78.333,33 MAD (HT).

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de cette convention courant 2023. Le solde de la créance au 31 décembre 2023 s'élève à 2.678 KMAD (avance et intérêts).

1.7. Convention d'acquisition de titres miniers détenus par Oriental JINZI :

Personnes concernées

- M. Luc GERARD NYAFE.

Nature et objet de la convention

La filiale TIC, appartenant à CMT, a acquis une participation indirecte de 9,2% dans trois sociétés holding basées à la Barbade qui possèdent des sites miniers en RDC, appelés BANRO. Ces sociétés sont détenues par Oriental JINZI, dont 51% des parts sont contrôlées par la holding STRATEGOS group LLC.

Modalités de rémunération : L'acquisition de 9,2% de trois sociétés holding pour un montant total de 18,7 MUSD, avec une option d'achat pour augmenter la participation jusqu'à 49%.



COOPERS AUDIT

1.8. Convention de prestation de services CMT et TRAPEO CONSULTING :

Personnes concernées

- M. Amin Abrak (Administrateur de CMT S.A et TRAPEO CONSULTING).

Nature et objet de la convention

- La convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités, d'une prestation de services d'accompagnement et de conseil permettant de faire un diagnostic global de la politique Ressources Humaines de CMT.

Charge comptabilisée au 31 décembre 2023 : Le montant comptabilisé en charges en 2023 s'élève à près 336.400 MAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : Le paiement effectué au cours de l'exercice 2023 s'élève à 336.400 MAD HT. Le solde au 31 décembre 2023 est de 0 MAD.

L'ensemble des conventions ci-dessus ont été autorisées postérieurement à leur conclusion par le conseil d'administration en date du 26 avril 2024.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention de création de la filiale TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION :

Personnes concernées

- M. Luc GERARD NYAFE (Président Directeur Général de CMT S.A. et Président Directeur Général de AMG S.A.) ;

Nature et objet de la convention

La convention porte sur le projet de création de la filiale Touissit International, dont l'objet est l'acquisition de titres miniers.

La prise de participation de CMT dans TIC s'élève à 200 MMAD au 31 décembre 2023.

2.2. Convention de création d'une société en participation entre CMT S.A. et AMG S.A.

Personnes concernées

- M. Luc GERARD NYAFE (Président Directeur Général de CMT S.A. et Président Directeur Général de AMG S.A.) ;
- Auplata Mining Group S.A. (détenant une participation indirecte de 37,04% au 31 décembre 2023 dans CMT S.A. par le biais du fond OSEAD);
- M. Ramon CARASCO (Administrateur de CMT S.A. et AMG S.A.).

Durée de la convention

La durée de la présente société est fixée à 10 ans de la date de signature de la convention, soit le 19 février 2020, sauf dissolution anticipée ou prorogation.



COOPERS AUDIT

Nature et objet de la convention

Le Conseil d'Administration tenu le 19 février 2020 a approuvé les termes du projet de joint-venture entre CMT et AMG, en vue d'exploiter, sous quelque forme que ce soit, le patrimoine minier d'AMG. Les statuts constitutifs entre CMT et AMG, sous forme de Société en Participation (SEP), prévoient l'apport par CMT d'un montant d'EURO 4,9 millions ainsi que son expertise et savoir-faire et l'apport par AMG des droits d'exploitation de son patrimoine minier. Il a été convenu également que la masse des apports effectués à la (SEP) est répartie à raison de 8 000 parts pour CMT et 2 000 parts pour AMG.

Le 16 décembre 2020, CMT et AMG ont signé un avenant aux statuts constitutifs de la SEP.

Sur les apports prévus au profit de la SEP :

- L'engagement d'apport de CMT à la SEP s'est limité à la Somme d'EURO 4,4 millions (réalisé le 3 avril 2020), sans apport de savoir-faire, ni d'expertise ;
- AMG n'a pas été en mesure de procéder à l'apport des droits d'exploitation de son patrimoine minier initialement prévu.

AMG a fait savoir qu'elle était disposée à apporter à la SEP, les données géologiques du titre minier « *bon espoir* » (cession réalisée entre Armina Ressources Minières S.A.R.L. et AMG le 15 décembre 2020).

Les parties décident en conséquence que les apports non réalisés, sont nuls et que les apports de la SEP sont évalués comme suit :

- CMT : EURO 4,4 millions ;
- AMG : EURO 5,3 millions conformément à la valorisation des données géologiques du titre minier « *Bon Espoir* », limitée à EURO 4,4 millions compte tenu de la non-liquidité de cet apport.

Ces apports seront réévalués par voie d'expertise indépendante, régulièrement, tous les ans, à la date anniversaire de la signature du contrat de société en participation.

Les deux parties s'accordent pour que les apports effectués par eux à la société soient divisés en 8 800 parts. Ces parts sont ainsi réparties :

- CMT : 4 400 Parts ;
- AMG : 4 400 Parts.

AMG et CMT s'engagent par conséquent à investir sur le plan humain, matériel et financier, tous les moyens nécessaires à l'exploitation des données géologiques et ce, à hauteur de 50% chacun des moyens humains, matériels et financiers.

Les revenus tirés de l'activité de la SEP seront répartis entre CMT et AMG à hauteur de 50% chacun.

2.3. Contrat d'assistance opérationnelle et stratégique entre CMT et OSEAD GESTION S.A. (Agissant en qualité de société de gestion du fonds OSEAD détenue à 100% par AMG S.A)

Personnes concernées

- M. Luc GERARD NYAFE (Président Directeur Général de CMT S.A. et administrateur de OSEAD GESTION S.A.).
- M. German CHAPARRO (Administrateur de CMT S.A. et Administrateur d'OMM S.A.).

Deloitte.

COOPERS AUDIT

Nature et objet de la convention

Par le présent contrat, le fond OSEAD s'engage à apporter :

- Une assistance technique en matière financière, juridique, géologique, minière, de politique de couvertures des prix des métaux et dollar ;
- Une assistance en matière d'investissement et de croissance externe.

Durée et modalités de rémunération

Le présent contrat signé le 29 juin 2020, entre en vigueur entre les parties rétroactivement au 1^{er} mars 2020 jusqu'au 1^{er} mars 2023. Il pourra être prorogé si nécessaire par un avenant au présent contrat.

CMT s'engage à verser en contre partie des conseils et l'assistance fournis par le Fonds OSEAD, une somme forfaitaire égale à la contrevaletur en dirhams de 550.000 euros annuels hors taxes.

Montant des charges comptabilisées au 31 décembre 2023 : 6.146 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Le paiement effectué au cours de 2023 s'élève à 0 MAD. Le solde de la dette au 31 décembre 2023 est de 12.021 KMAD.

2.4. Contrat de sous location d'un bureau par CMT S.A. à OSEAD MAROC MINING S.A. (OMM)**Administrateur en commun**

- M. Luc GERARD NYAFE (Président Directeur Général de CMT S.A. et Président Directeur Général OMM S.A.).
- M. German CHAPARRO (Administrateur de CMT S.A. et Administrateur d'OMM S.A.).

Nature et objet de la convention

Au titre de cette convention, CMT donne en sous location à OMM un local vide de 10 m² à usage de bureau sis au 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3^{ème} étage à Casablanca (siège social de CMT)

Conditions et modalités de rémunération

La sous-location est donnée moyennant un loyer mensuel de KMAD 2 toutes charges comprises (Ce loyer sera révisé régulièrement selon la réglementation en vigueur), pour une durée de trois ans du 26 octobre 2020 au 25 octobre 2023, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat prendra fin, le cas échéant, à l'expiration ou à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier.

Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2023 : 24 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Le paiement reçu en 2023 s'élève à 0 KMAD. La créance au 31 décembre 2023 s'élève à 42 KMAD.

Deloitte.

COOPERS AUDIT

2.5. Contrat de sous location d'un bureau par CMT S.A. à MINREX S.A.**Administrateur en commun**

- M. Luc GERARD NYAFE (Président Directeur Général de CMT S.A. et administrateur à MINREX S.A.).
- M. Dominique MUSSY (représentant permanent d'AMG administrateur personne morale au sein de CMT et administrateur de MINREX).

Nature et objet de la convention

Au titre de cette convention, CMT donne en sous location à MINREX (filiale détenue à 100% par CMT) un local vide de 10 m² à usage de bureau sis au 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3^{ème} étage à Casablanca (siège social de CMT)

Conditions et modalités de rémunération

La présente sous-location est à titre gracieux, pour une durée de trois ans du 26 octobre 2020 au 25 octobre 2023, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat prendra fin, le cas échéant, à l'expiration ou à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier.

2.6. Contrat de prêt revolving accordé par CMT S.A. à OSEAD MAROC MINING S.A. (OMM)**Administrateur en commun**

- M. Luc GERARD NYAFE (Président Directeur Général de CMT S.A. et Président Directeur Général OMM S.A.).
- M. German CHAPARRO (Administrateur de CMT S.A. et Administrateur d'OMM S.A.).

Nature et objet de la convention

En date du 18 décembre 2012, CMT a accordé un contrat de prêt revolving de MAD 250 millions à la société OSEAD MAROC MINING.

Conditions et modalités de rémunération

La convention prévoit le renouvellement du prêt au maximum cinq fois. Un premier avenant de renouvellement a été signé le 18 décembre 2013, un deuxième le 18 décembre 2014, un troisième le 18 décembre 2015, un quatrième le 18 décembre 2016 et un cinquième le 18 décembre 2017.

En date du 23 février 2018, CMT et OMM ont prolongé la durée de ce prêt pour une nouvelle période de 5 ans et reporté l'échéance de remboursement de ce prêt au 1^{er} janvier 2023 avec une possibilité de remboursement anticipé par OMM, en une ou plusieurs fois en fonction de ses disponibilités de trésorerie. Ce prêt porte des intérêts fixes au taux de 5,5% l'an (hors TVA) et sont calculés au prorata temporis, sur la base de 360 jours par an, sur le montant du principal restant dû au début de chaque période comprise entre deux échéances de remboursement successives (période d'intérêt). Les intérêts sont dus le dernier jour de chaque période d'intérêt et inclus dans les échéances de remboursement.

Deloitte

COOPERS AUDIT

Montant des intérêts comptabilisés en produits au 31 décembre 2023 : 13 750 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Aucun paiement n'a été reçu en 2023. Le solde de la créance au 31 décembre 2023 est de KMAD 324.788 (avance et intérêts).

2.7. Contrat de bail pour la mise à disposition d'un bureau par CMT S.A. à SAAP S.A.

Administrateur en commun

La société SAAP S.A. est filiale à 100% de CMT S.A.

Nature et objet de la convention

CMT met un bureau en location à la disposition de la société SAAP

Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2023 : 10 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : CMT n'a reçu aucun paiement au titre de ce contrat. La créance au 31 décembre 2023, s'élève à KMAD 174 est provisionnée en totalité.

2.8. Contrat de bail pour la mise à disposition d'un bureau par CMT S.A. à DAFIR S.A.R.L.

Administrateur en commun

La société DAFIR S.A.R.L. est filiale à 100% de CMT S.A.

Nature et objet de la convention

CMT met un bureau en location à la disposition de la société DAFIR

Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2023 : 24 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : En 2023, CMT n'a reçu aucun paiement au titre de ce contrat. La créance au 31 décembre 2023, s'élève à KMAD 408, est provisionnée en totalité.

2.9. Contrat de bail pour la mise à disposition d'un bureau par CMT S.A. à AGUEDAL S.A.R.L.

Administrateur en commun

La société AGUEDAL S.A.R.L. est filiale à 40% de CMT S.A.

Nature et objet de la convention

CMT met un bureau à la disposition de la société AGUEDAL ;

Deloitte

COOPERS AUDIT

Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2023 : 24 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : En 2023, CMT n'a reçu aucun paiement au titre de ce contrat. La créance au 31 décembre 2023 s'élève à KMAD 411, est provisionnée en totalité.

Casablanca, le 30 avril 2024.

Les Commissaires aux Comptes

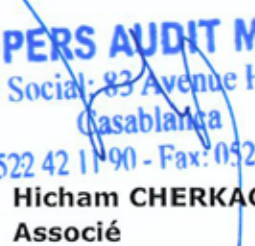
Deloitte Audit



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohamed Benabdellah
Bâtiment "C", Niveau 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 35

Sakina Bensouda-Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc S.A



COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34
Hicham CHERKAOUI
Associé

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2023

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par un bénéfice net de 205.072.961,63 dh. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus complet et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice qui s'élève à 205.072.961,63 dh, de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice	205 072 961,63 dh
- Réserve légale	0,00 dh
= Solde	205 072 961,63 dh
Auquel s'ajoute le «report à nouveau» antérieur	19 462 868,57 dh
= Bénéfice distribuable	224 535 830,20 dh
Dividende aux actionnaires 60,00 dh / action	100 873 980,00 dh
= Solde à inscrire au compte «report à nouveau»	123 661 850,20 dh

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende global 100.873.980,00 dh, soit un dividende de 60,00 dh/action pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et d'affecter au compte «Report à nouveau» le solde non distribué, soit 123.661.850,20 dh.

Ce dividende sera mis en paiement le 1er septembre 2023.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telles que modifiées et complétées par la Loi n° 20-05, approuve ledit rapport, ainsi que toutes les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le Cabinet Deloitte Maroc, représenté par Madame Sakina Bensouda, en qualité de co-Commissaire aux comptes de la Société, en remplacement du Cabinet A. Saaidi & Associés qui ne pouvait pas être renouvelé, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination de Monsieur Jawad Youssefi, en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration du 8 août 2022 en remplacement de Monsieur Pablo Cambra, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cet administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelé à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination de Monsieur Amine Amor, en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration du 8 août 2022 en remplacement de Monsieur German Chaparro, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cet administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelé à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination de Monsieur Ramon Carasco, en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration du 8 août 2022 en remplacement de Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cet administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelé à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination de Monsieur Amin Abrak, en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration du 27 octobre 2022 en remplacement de Monsieur Amine Amor, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cet administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelé à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination de Monsieur Mohamed Ourriban, en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration du 27 octobre 2022 en remplacement de Madame Asareh Mansoori, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cet administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelé à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires, et notamment pour déposer au greffe du Tribunal de Commerce les états de synthèse et les rapports des Commissaires aux comptes, conformément à la réglementation en vigueur.

